

en hommage réciproque et cordé

Ch. Jambou

1948

## LES DIX ANNÉES FRANÇAISES DE DOMINIQUE BAUDIER

(1591-1601)

ÉTUDE SUR LA CONDITION HUMANISTE AU TEMPS  
DES GUERRES CIVILES.

« Per annos decem continuos uixit in  
Gallia. » (*Vita Dominici Baudii*.)

J'exhumerai encore un oublié. Non pas, celui-ci, pour en faire un génie méconnu. Mais, à coup sûr, un curieux homme : faut-il beaucoup plus à l'histoire ? Nous intéresse surtout, d'ailleurs, en la carrière de Dominique Baudier, ce qu'il peut nous apprendre des conditions de l'humanisme aux temps où la Ligue et le Roi s'affrontent.

Il était né à Lille, le 8 avril 1561<sup>1</sup>. Son père, qu'il perdra dès l'âge de quinze ans, l'avait formé aux bonnes mœurs<sup>2</sup>. Sa mère se nommait Maria Heems, et il a vanté sa vaillance<sup>3</sup>. C'était l'heure où l'Espagne de Philippe II imposait aux Flandres, avec le duc d'Albe, un gouvernement d'oppression catholique<sup>4</sup> : fuyant cette contrainte, le

<sup>1</sup> La grande source, pour la vie de Baudier, tient dans les deux pages de la *Vita Dominici Baudii*, anonyme, mise en tête des éditions ultérieures de ses Poèmes et Lettres : cf. *Epistulae et Orationes*, Leyde, 1650, in-12 ; Amsterdam, 1654, in-12, etc. Voir EP., f° 6 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>. — Sur Baudier, cf. aussi BAIL., IV, 130, qui indique que, d'après les Doctes, Baudier a mieux réussi dans ses lettres que dans ses vers. — Pour les références que nous donnons en abrégé, cf. infra, appendice I.

<sup>2</sup> Cf. EP., 1, 10 : « optimus pater, etc. »

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.* : « uim tametsi masculam || Mentemque uersat imbecillo in corpore ». Dominique avait un frère, François Baudier : cf. *In obitum fratris Francisci Baudii*, in POE., 527. Il n'a pas trouvé pour pleurer sa mort autre chose que des accents de rhétorique : « Heu uana mentis gaudia credula... || Heu quanta caligo futuri || Terrigenas miseros fatigat », etc.

<sup>4</sup> Cf. POE. 520 : « Belga diro sub duce uapulat », et note *ibid.*,

Bibliothèque d'Humanisme  
Renaissance



158212

père de Dominique se transporte, avec sa famille, à Aix-la-Chapelle ; c'est où Dominique fit ses premières études. Son père mort (1576), après la Pacification de Gand, quand les Provinces-Unies vont se constituer, Baudier rentre en Hollande. On l'inscrit au nombre des membres de l'Académie de Leyde, à peine née (1575). Huit mois à Leyde, puis Dominique part vers Gand, où sa mère s'est retirée. Mais pour ses études supérieures il cherche les meilleurs maîtres : encore qu'il n'ait pas l'air d'avoir choisi une carrière précise. A Genève (1581-83), dans l'Académie de Calvin, il fait, durant un an et demi, ses études de théologie : il connaît Théodore de Bèze, se distingue fréquemment à l'occasion de disputations publiques, et se fait finalement recevoir docteur en théologie. Il rentre à Gand (1583). C'est ensuite vers le droit qu'il se tourne. A Leyde (1584-85) il poursuit pendant quinze mois ses études juridiques, et est reçu docteur en droit, sa thèse soutenue sous la présidence de Hugo Donellus, le 4 juin 1585. Sans plus attendre, dès la fin du mois de juin 1585, — il était pourtant « frais émoulu de l'école et sans figure politique » : *eram in eo coetu recens a schola, nec ulla publica persona praeditus* — on le désigne pour faire partie de l'ambassade des Douze hommes envoyés vers la reine Elisabeth pour lui demander de donner son appui aux Belges. Il connaît là-bas bien des hauts hommes, en particulier Philippe Sidney, le poète homme d'Etat, dont il voudrait bien faire son protecteur, *patronus ingens*, mais qui mourra trop tôt<sup>1</sup>. De retour en son pays, il

p. 669 : « Albanus Duc hoc elogio designatur : cuius immanitas satis nota est. »

<sup>1</sup> Né en 1554, Sir Philip Sidney mourut dès le 17 octobre 1586. Vers 1585, il était en Angleterre l'« hôte attitré, guide et conseiller des voyageurs protestants ou intellectuels de marque qui du continent venaient visiter l'Angleterre » : cf. son *Astrophel et Stella*, éd. et trad. Ch.-M. Garnier, Paris, Aubier, 1943, p. 78. Il reçut ainsi Duplessis-Mornay et Jean Hotman (le fils de François Hotman) : Baudier, qui aura affaire à eux, put se recommander auprès d'eux du souvenir de l'ami commun. Fidèle au souvenir de Sidney, Baudier lui a dédié plusieurs pièces : cf. Poë., 499 (Odes, 1, 3) et 560 (Epos IX) ; aussi, sur sa mort, Poë., 195 (à Robert Sidney, son frère) et 640 (In obitum Ph.)Sidnaei.

entre dans l'ordre des avocats, à La Haye, le 5 janvier 1587. C'est l'heure où il écrit — *crudi adhuc ingenii* — les premiers de ses poèmes et de ses lettres qu'il publiera plus tard.

Puis, il part pour la France, où il réside pendant dix ans. Ici, la *Vita Baudii*, laconique, relate sans plus qu'il fut avocat du roi au Parlement en 1592, et en général « bien accueilli » des grands. Cela est vite dit. On est plus explicite sur ce que sera Baudier après, comme sur ce qu'il était avant : mais le séjour en France reste obscur. C'est à l'éclaircir qu'est destinée la présente étude.

### I. — LA CARRIÈRE.

Deux choses sont certaines. Avant son départ vers la France, Baudier n'était pas riche : « *res meae pauperculae* », gémit-il en 1588<sup>1</sup> ; ce n'est pas pour la dernière fois<sup>2</sup>. Et puis, sa vocation n'était ni théologique, ni juridique. Une seule chose le passionne : l'humanisme, et singulièrement la poésie. Insensé qui proclame la poésie futilité bonne aux oisifs<sup>3</sup> ! Et de citer Michel de l'Hospital, J. C. Scaliger, Adrien Turnèbe, Ronsard, du Bellay, Baïf, du Bartas, Montaigne ou La Boétie. Ces maîtres, ses maîtres. Non pas qu'il songe à les égaler : au moins est-il bon de faire effort d'humanisme, d'essayer ses forces, pour voir<sup>4</sup>. Sous ce latin encore un peu rude perce la seule vocation de Baudier : la « *politior humanitas* », id est l'humanisme<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Lettre à Jean van der Doës (Dousa) : Ep., I, 1, 1<sup>er</sup> janvier 1587, anc. style.

<sup>2</sup> Cf. *angustiae*, Ep., I, 71 et passim.

<sup>3</sup> « *Nam quod eum qui Poëta sit ad omnia alia ineptum esse criminantur, abunde (...) iudicatum est, quam ipsimet ineptiant.* » Ep., I, 4.

<sup>4</sup> « *Quantum progredi in tam praeclaro curriculo ualeamus.* » Ep., I, 4. Cicéron aurait dit sans doute : « *ad progrediendum ualeamus* ».

<sup>5</sup> Tout cela dans la longue lettre à Adrien van Blyenburg, 8 avril 1588, Ep., I, 4. Blyenburg était un ami de la première heure ; cf. PoE., 108, 119, et sur sa mort 639-40. Aussi la correspondance de Vossius, *Gerardi Ioan. Vossii et Clarissimorum uirorum*

Voilà pourquoi il part vers la France, au début de l'an 1591. Il énumère d'ailleurs lui-même ses raisons. D'abord, la situation de son pays<sup>1</sup>. Puis, et solide, le dégoût du barreau : les deux ans qu'il y a passés à plaider l'ont largement dégoûté de telle agitation et de tels calculs, vacarme et aboiements cupides ou stériles où des vautours entogés gagnent tout sur le vrai mérite<sup>2</sup>. Enfin, nous soupçonnerions volontiers une raison à demi celée sous des allusions pudiques. Car enfin, malgré la dureté des temps, il restait bien encore des humanistes à La Haye, à commencer par son ami van der Doës ; et si le barreau l'écœurerait, Baudier pouvait bien chercher autre emploi en son pays même. S'il s'exile, c'est qu'il a commis quelque faute, suscité quelque ressentiment, et qu'il cherche à se faire oublier<sup>3</sup>. Et l'on ne serait peut-être pas mal fondé à voir là-dessous quelque petit scandale de mœurs, Baudier ayant trop — et il l'avoue — le goût des femmes<sup>4</sup>.

Il arrive donc à Tours, dans les premiers mois de 1591<sup>5</sup>.

---

*ad eum Epistolae*, Londres, 1690, in-f<sup>o</sup>, n<sup>os</sup> 63 et 87, pp. 103 et 120. Il épousa Sara Roveria : cf. leur épithalame par Gaspar van Baerle (Barlaeus), *Poematum editio noua*, Leyde, 1631, in-12, p. 236 : « In nuptias Adriani Blyenburgii ».

<sup>1</sup> « Omnia nostra hostis tenet », Ep., I, 6.

<sup>2</sup> « Vultures togati omnia uirtutis praemia possident, bonis de praesidio deiectis », Ep., I, 6. « Strepitus ille forensis et canina facundia genio meo ualde disconuenit », Ep., I, 7.

<sup>3</sup> Cf. Ep., I, 7 : « Utinam donec hae silescent turbae, donec irae leniant, otium cum fructu suppeditaret litteris me penitus inuoluenendi », où je ne me contente pas de voir une allusion vague aux guerres civiles : la France n'était pas plus paisible que la Belgique.

<sup>4</sup> Cf. Ep., I, 10. Faisant évidemment allusion à des faits antérieurs au séjour en France, après avoir longuement parlé des méfaits de l'envie, qui semble l'avoir tracassé (Est inuidorum, semper ut culpent bonos), Baudier ajoute : « Quid porro amores dicere insequare uagos, || Secusque molle quod periui perditus, || Vires uirumque destruens libidine ? || Haec comitatis uoce adultera uocat || Mos incitamen praecutatis insitae... » Et d'implorer Dieu : « Ignosce, crimen et remitte supplicii : || Non istud unum crimen, ô clemens pater, || Culpas sed omnes gratiosus expia || Cruore nati... » — Sur ce goût des femmes, Baudier revient en I, 16 : « Ego me et iuuenem esse fateor, et affinem earum rerum quas fert adolescentia, etc. »

<sup>5</sup> « Per annos decem continuos uixit in Gallia (*Vita*). » Or c'est à la fin de 1601 qu'il quittera la France. Les premières lettres de France, I, 10 et 9, datent de Tours, début de 1591 : cf. *infra*, append. II et III.

A Tours, parce qu'y résident alors, depuis deux ans, le gouvernement loyaliste, et le Parlement de Paris<sup>1</sup>, tandis que Paris est la pâture de la Ligue. La première chose à faire, en pareil cas, c'est de se présenter à des gens en place auxquels on se puisse recommander. Sur qui Baudier peut-il compter ? L'humaniste Jean van der Doës le père, de Noordwijk, premier curateur de l'Université de Leyde, son ami et protecteur<sup>2</sup>, n'a pas manqué de le recommander à ses amis huguenots de France, à commencer par Joseph-Juste Scaliger, alors installé près de Tours, à Preuilly<sup>3</sup>. Il était d'autre part naturel de compter sur le « Pape des Huguenots », le puissant Duplessis-

<sup>1</sup> Depuis 1589. Cf. P. MATTHIEU, *Histoire des derniers troubles de France*, s. l., 1606, l. V, f° 2 r° ; SIMON GOULART de Senlis, *Mémoires de la Ligue*, 3<sup>e</sup> recueil, 1588-89 (1593), p. 274. — Voir aussi V. L. SAULNIER, *Etude sur Beroalde de Verville*, Bibl. d'Hum. et Ren., t. V (1944), pp. 232 sqq.

<sup>2</sup> Jean van der Doës le père (Dousa), né à Noordwijk (Sud-Hollande) en 1545, mort à La Haye le 12 oct. 1604. Il commandait l'ambassade des Etats à Elisabeth en 1572. Toparque de Noordwijk, premier curateur de l'Université de Leyde, fondée en 1575, il laissera un certain nombre de compositions latines : *Epigrammatum l. II, Satyrae II*, etc. Anvers, 1570, in-12 ; *Annales rerum a priscis Hollandiae comitibus gestarum*, La Haye, 1599, in-4°, etc. Un bon nombre des poèmes de Baudier lui sont dédiés, cf. POE., 197, 202, 462-479, 511, 643. De même plusieurs pièces de Heinsius et Grotius, cf. HEIN. 72-89, 140, 151, 234, 237, 322, 422 ; GROT. 53, 152, 158-173, 199, 209, etc. D'autres pièces à ses fils Etienne, François et Didier, HEIN. 422, etc. — Voir sur lui LACH., 268 ; THUA., III, 143 A ; BAIL., II, 2, 266 et 288 et IV, 58-60 (au jugement des Doctes, il « composoit ses vers en suivant moins son génie que celui des autres »). Cf. encore P. VAN TIEGHEM, *Bibl. d'Hum. et Ren.*, t. IV (1944), pp. 246, 254, 281. Baudier correspond avec lui dès 1588 : cf. EP., I, 1. — Une autre puissance de ce monde néo-latin huguenot dont Baudier pouvait se recommander, c'est Théodore de Bèze, qu'il avait bien connu à Genève ; il avait des amis en Touraine : Florent Chrétien, Audebert, etc., et reste très lié avec le cercle des humanistes de Flandre (cf. p. ex. *In mortem Bezae*, GROT., 254, etc.). Baudier lui dédie des poèmes, cf. infra, append. VII.

<sup>3</sup> Joseph-Juste Scaliger, né à Agen en 1540, mort à Leyde en févr. 1609. Cf. BAIL., II, 2, 319-337. Ami de de Thou, THUA., IV, 65 D ; THU., XI, index, v° Scaliger. Protestant dès 1562, il avait fui à Genève après la Saint-Barthélemy, et y enseigne la philosophie (1572-74), puis était devenu précepteur chez Louis Chasteigner de la Roche-Posay, au château d'Abain, puis à Preuilly en Touraine (arx Prulliacensis). Sur son amitié pour Dousa, cf. SCAL.

Mornay<sup>1</sup>. De fait, les seuls Français qu'énumère Baudier dans la liste de ses amis au début du séjour en France<sup>2</sup> sont Mornay et Scaliger. De leur appui, avec cet « énorme appétit de gloire », ce « désir effréné de percer » dont il s'accuse, il espère l'accès à quelque haute fonction. Là-dessus, une fièvre maligne — « mortelle », mais il n'en mourra pas — peut bien le terrasser pendant plus de quinze jours : désespéré de se voir partir à la fleur de l'âge, il peut bien répandre à cette occasion, au milieu de lieux communs sur la vanité des choses terrestres — labuntur anni — des pleurs lointains où le mal du pays s'abandonne<sup>3</sup> : il ne songe plus au fond qu'à se fixer en France.

Il faut maintenant chercher un patron. Mornay ne semble pas beaucoup s'occuper de lui. Mais il a Scaliger, qui l'adresse au président de Thou<sup>4</sup> et au cardinal de

<sup>1</sup> Philippe du Plessis-Mornay, 1549-1623, fils de Jacques de Mornay et de Françoise du Bec, conseiller de Henri IV et la plus haute puissance huguenote de France. Gouverneur de Saumur au moment où Baudier lui dédie un poème, POE., 42. — Sur lui, cf. SUL., 44 etc. ; EST., 364 ; ESTO., t. II, index. Voir ses *Mémoires et Correspondance*, 1824, 12 vol. in-8° et PATRY, *Duplessis-Mornay*, 1933.

<sup>2</sup> EP., I, 10. Au milieu de beaucoup de Hollandais : Dousa, Lipse, Marnix de Sainte-Aldegonde, Hugo Donellus (président du jury quand il passe sa thèse de docteur en droit à Leyde en 1585, cf. *Vita*), Bonaventure Vulcain (Schmidt ou Smet de Bruges, mort en 1610 ; cf. BAIL., II, 2, 338 ; éditeur de Callimaque, Moschos et Bion, à qui Baudier dédie encore des vers, POE., 636 ; de même Heinsius, HEIN., 344 et 468), Transaquanus et Massisius (à qui il dédie des vers, POE., 34), etc. ; avec un souvenir pour Sidney.

<sup>3</sup> EP., I, 10, Tours, début 1591. Allusions au même mal, de Doës fils, 10 août 1591, EP., I, 11 et de Florent Chrétien, EP., I, 26. La maladie n'empêche pas Baudier d'écrire des vers à ses amis, plus deux pièces pieuses (cf. append. VI) de même que seront écrites en maladie une pièce à de Thou (1592) et la pièce à Emery de Vic, POE., 98.

<sup>4</sup> Jacques-Auguste de Thou, 1553-1617. Conseiller au Parlement en 1576, maître des requêtes en 1586, président à mortier en 1587, conseiller d'Etat en 1588, président du Parlement de Tours pour le roi. Il était beau-frère d'Achille de Harlay. Baudier ne tarde pas à l'appeler son « patron et mécène », EP., I, 48. Heinsius lui voue une *Apotheosis* et déplore sa mort, HEIN., 3 et 304. Grotius, celle de sa femme, Marie de Barbançon-Cany (1601), GROTIUS., 326. C'est par Scaliger que Baudier lui a été présenté, cf. EP., I, 8 et I, 21 et POE., 46.

Bourbon<sup>1</sup>. Au Cardinal, qui goûte, lui dit-on, les belles-lettres, il dédie le recueil d'*Iambes* qu'il fait imprimer à Tours, lui laissant espérer qu'il peut faire beaucoup mieux<sup>2</sup>, s'il daigne s'intéresser à lui : on sait ce que cela veut dire ; mais le succès ne répond pas à l'attente<sup>3</sup>. Il en va autrement de de Thou, qu'il voit souvent, dit-il, et qui très vite lui « promet » de s'intéresser à son sort<sup>4</sup>. De fait, c'est lui qui le recommande à Claude Groulard, président du Parlement de Normandie, retiré de Rouen où sévit la Ligue, et pour lors installé à Caen avec son Parlement<sup>5</sup>. Et Baudier part vers Caen, où il est au milieu de mai 1591<sup>6</sup>. Désormais, l'attachement de tels amis est

<sup>1</sup> C'est aussi Scaliger qui le présente à Bourbon, cf. EP., I, 9. Il ne s'agit pas de Charles de Bourbon, frère naturel d'Henri IV, fils d'Antoine de Bourbon et archevêque de Rouen ; ni du « roi de la Ligue », le cardinal Charles de Bourbon, fils de Charles de Bourbon-Vendôme, lui aussi archevêque de Rouen, proclamé roi en 1589 par les Guisards sous le nom de Charles X (1523-1590), mais d'un troisième Charles de Bourbon, également cardinal et archevêque de Rouen, fils de Louis I<sup>er</sup> de Bourbon-Condé, et dit « le cardinal de Vendôme » (1562-1594) ; cardinal en 1583, il était, à la mort de Henri III, suspect de sympathie à la Ligue, mais ne s'était pas encore trop remué avant la formation du Tiers-Parti en 1591 (cf. PALMA CAYET, *Chronologie novenaire*, 1589-1598 ; Paris, Jean Richer, 1608, in-8°, p. 458 v°) ; il n'avait pas été proclamé roi, comme on l'a dit en le confondant avec son homonyme : Henri IV craignait seulement qu'il ne fût choisi pour roi par les Etats Généraux de 1593, SUL., 112.

<sup>2</sup> « Nati ad maiores et meliores curas sumus, quam ut ibi tanquam in sireniis scopulis prorsus obhaerescamus », EP., I, 9.

<sup>3</sup> Baudier adresse encore à Bourbon une pièce de vers, POE., 610. Mais en mai 1591, il s'inquiète auprès de de Thou de savoir ce que « le cardinal » a pensé de son œuvre.

<sup>4</sup> Cf. EP., I, 6 et I, 8, 2 et 19 juin 1591.

<sup>5</sup> Le Parlement loyaliste de Normandie quitte Rouen fin février 1589 et est installé à Caen le 26 juin. Claude Groulard, premier président, quitte Rouen au moment où Mayenne y entre, et est suivi par la moitié des membres de son corps. Le Parlement rentre à Rouen en avril-mai 1594. Cf. THU., VIII, 399. J.-A. de Thou devait connaître personnellement Groulard en sa qualité d'ancien commissaire en Normandie : cf. THU., VII, 223-sqq. C'est Groulard que nous reconnaissons dans le « Praeses » à qui de Thou recommande Baudier, EP., I, 7 et I, 14.

<sup>6</sup> Dès l'arrivée (d'après EP., I, 6) il écrit à de Thou la lettre EP., I, 7, 16 mai 1591. Caen, en 1591, venait de rentrer récemment dans l'obédience du Roi, Cf. THU., VII, 541. Sur les progrès de la cause royale en Normandie, cf. Michel HURAUULT, *Quatre excellents discours*,

une raison de plus qui le retient en France<sup>1</sup>. Je ne vois pas, et l'on pourrait s'en étonner, qu'en ce premier séjour à Tours, pas plus qu'au cours du second, qui durera près de deux ans, Baudier ait frayé le moins du monde avec le groupe de Béroalde, ses amis comme Roland Brisset et Guy de Tours, ni ses patrons comme les deux La Guesle. Les milieux de l'humanisme en français et ceux de l'humanisme en latin semblent séparés par une cloison très nette, sinon étanche : distinction qui n'apparaît pas avant l'époque des guerres civiles. Ni l'École lyonnaise, ni la Pléiade ne l'avaient connue.

Quoique Baudier, oubliant sa patrie, se proposât dès l'arrivée de se fixer longuement à Caen<sup>2</sup>, le séjour durera au total un an à peine. Groulard l'a bien reçu, lui a fait à son tour des promesses<sup>3</sup>. Mais pour l'instant, s'il se repose, il n'est pas riche<sup>4</sup>. Ce qu'il voudrait, c'est un haut personnage qui lui confierait l'éducation de ses enfants : souhait évident d'imiter Scaliger, qui perce dans l'éloge du métier de précepteur<sup>5</sup>, dont Baudier ailleurs n'a pas toujours dit du bien. Et de demander à ses protecteurs en titre, de Thou et Scaliger, de le recommander en ce sens à quelqu'un des hauts hommes de leurs relations : ses regards se tournent surtout vers le gouverneur de Normandie, François de Bourbon-Montpensier, à qui il adresse un éloge en vers<sup>6</sup>. Rien ne répond. Là-dessus, l'affaire

p. 162. En 1591, dit PALMA CAYET, « toute la Normandie se remit à l'obéissance du Roy, hors-mis Le Havre, Rouen, Pontoise, Louviers et deux ou trois autres places », *Chronologie novenaire*, 415 v<sup>o</sup>.

<sup>1</sup> Ep., I, 6.

<sup>2</sup> « Non iam amplius patriam cogito... Videor hic futurus aliquantisper. Vellem perpetuo si per bonam copiam liceret. » Ep., I, 7. Mais bientôt : « Ego hic aut alibi in hoc regno sedem exilii circumspicio », Ep., I, 8.

<sup>3</sup> « Me amice uir ille complexus et omnia benigne pollicitus », Ep., I, 7.

<sup>4</sup> « Otium est abunde, etc. » Ep., I, 8.

<sup>5</sup> Ep., I, 7 : « Quid utilius hoc docentium munere in omni statu bene constituto ? »

<sup>6</sup> « Si quem tamen honestiorem locum possem consequi apud aliquem uirum magnum et magnificum, non temere repudiem... Quod si quispiam mihi detur ex primaria nobilitate adolescens, cuius aetatem litteris erudiam, moribus informem, etc. » Ep., I, 7. —

Scaliger, sur laquelle nous reviendrons à part, l'entraîne un instant vers sa patrie : il est à Middelburg<sup>1</sup> en septembre 1591<sup>2</sup>, et je ne doute guère que ce fût avec l'arrière-pensée de tâter les chances qu'il aurait de succéder lui-même à Juste-Lipse à l'Université de Leyde, au cas où Scaliger se récuserait en fin de compte<sup>3</sup>. Rentrant en France sur la fin de l'année, sans doute accompagnant Tuning<sup>4</sup> chargé de mission avec lui auprès de Scaliger, il ne rallie pas Tours, comme prévu<sup>5</sup>, mais regagne bien Caen, où, contre son envie de gagner Tours, le retient, disent les mauvaises langues, une liaison galante<sup>6</sup>; où l'attache, en réalité, outre la difficulté des parcours<sup>7</sup>, le Président Groulard, qui veut le nommer professeur de droit : ceci malgré la malveillance des juristes du crû,

---

« Si apud Principem locus aliquis honestior mihi detur... », EP., I, 8. — Il pense en particulier au « Princeps Dumbaeus », EP., I, 6, à qui de Thou pourrait le recommander. Il s'agit de François de Bourbon-Montpensier, prince de Dombes de 1582 à 1592 et gouverneur de Normandie; marié à Renée d'Anjou, père de Henri de Bourbon-Montpensier (1563-1608), également prince de Dombes et gouverneur de Normandie. De Thou les avait pu connaître en Normandie, quand il y était commissaire. Il était en tous cas leur ami, cf. THU., XI, index, v<sup>o</sup> Dombes. Sur Henri de Bourbon-Montpensier, à qui Baudier envoie encore des vers (POE., 635), cf. SUL., 77. Montpensier était gouverneur de la Normandie pour le Roi en même temps que Villars pour la Ligue. Il se distinguait en Bretagne en 1591, THU., VIII, 3.

<sup>1</sup> Middelburg en Walcheren (Zélande). Il y a des amis, en particulier les Crucius, qui sans doute l'hébergent. Sur Jacques Crucius, de Middelburg, père de Jacques II, l'épistolier, de Jean, pasteur de Harlem, et de Guillaume Crucius, de Middelburg; oncle de Jean Crucius de Leyde et de Jacques; grand-père de Jean et Jacques, fils de Jacques II Crucius; cf. les lettres de Jacques II : *Iacobi Crucii Mercurius siue Epistolarum opus, VI libros comprehendens*, Amsterdam, 1661, in-12.

<sup>2</sup> Cf. EP., I, 12 et 13. Middelburg, 17 sept. 1591.

<sup>3</sup> Cf. infra, titre II.

<sup>4</sup> Le passeport français de Tuning est daté du 3 décembre 1591. SCAL., IV, 483.

<sup>5</sup> D'où le fait que la lettre de Florent Chrétien EP., I, 26, soit adressée à Baudier « à Tours ou à Caen »; et qu'une lettre qu'on lui adresse à Tours, début 1592, lui soit retransmise à Caen (allusion en EP., I, 16.)

<sup>6</sup> Cf. EP., I, 14 et 16.

<sup>7</sup> « Pericula itinerum », EP., I, 16. Cf. I, 23 : « cum essem Cadomi, et diutiuscule illic morarer ob pericula itinerum ».

qui, inquiets et jaloux du nouveau venu, voudraient bien, pour l'évincer, faire admettre au pouvoir que l'Académie de Leyde n'est pas homologuée au nombre des Universités, invalidant ainsi les grades universitaires de Baudier<sup>1</sup>. Mais Groulard tient bon, et Baudier est pour passer professeur public de droit : « *conditio neuti-quam poenitenda* ».

L'y arrache une perspective plus séduisante. Usant des recommandations de de Thou et de Christophe de Harlay<sup>2</sup>, il a fait demander à Scipio Sardini de le recevoir en sa maison de Touraine. Et voici que Louis Servin, avocat du roi et humaniste, lui-même poète latin, ami des savants et mécène à ses heures<sup>3</sup>, lui fait savoir l'acceptation de Sardini<sup>4</sup>. Cet aventurier d'outre-monts, qu'on disait

<sup>1</sup> Cf. EP., I, 14 et 16 et surtout I, 23. « *Timuerunt sibi iuridici professores... Misere timuerunt, ne eos de imperitiæ possessione deiicerem, etc.* » C'est sans doute l'origine de l'épigramme *In tres Iuris peruersores*.

<sup>2</sup> C'est également par Scaliger que Baudier a été recommandé aux Harlay, comme à de Thou (cf. EP., I, 20 et POE., 46). Achille de Harlay (1536-1619), seigneur de Beaumont, conseiller au Parlement de Paris à vingt-deux ans, puis président à mortier, président à la mort de son beau-père, Christophe de Thou (1508-82), le père de Jacques-Auguste. Sa résistance à la Ligue l'avait fait emprisonner ; libéré moyennant rançon, il rejoint le Parlement loyaliste, à Tours. Son fils, Christophe de Harlay (1581-1646), ambassadeur en Angleterre, sera plus que lui le mécène de Baudier. Il leur adresse une dizaine de poèmes (cf. infra, append. VII). Il s'agit ici de « *Harlaeus iunior* ». C'est lui qui, avec de Thou, recommande Baudier à Sardini, EP., I, 20.

<sup>3</sup> Louis Servin, très fameux dans le milieu humaniste (« *clarissimus Servinus* », CAS., lettre 96), poète latin estimable (cf. DEL., t. III, pp. 829-836), avait été avocat du Roi, succédant à Jacques Faye, au moment où Henri III transférait la justice à Tours, le 24 mars 1589. Cf. EST., 621. Il passait pour un joyeux luron. Baudier l'avait dû connaître à Tours dès 1591 : il a chanté (POE., 39) l'incident qui mêla Servin à une querelle évoquée devant le Parlement, alors à Tours, entre le chapitre de Saint-Martin et l'archevêque de Tours : débat de préséances dont Servin prit prétexte pour critiquer vertement, dans sa plaidoirie, les mœurs du siècle (cf. POE., notes *ad loc.* à la fin du volume).

<sup>4</sup> Sur toutes ces démarches, cf. EP., I, 17 et I, 20. Baudier semble avoir, pour que de Thou et Harlay le retinssent, fait mine de vouloir regagner la Belgique (*cum profecturus essem in Belgium*, EP., I, 20 : à moins que ces mots évoquent le voyage à Middelburg de l'automne 1591) : laissant entendre qu'il ne partirait qu'à regret ; d'où

scandaleusement enrichi dans le trafic des impôts au temps du gouvernement de l'Italienne<sup>1</sup>, lui offre, pour charmer ses loisirs du Plessis-les-Tours de son entretien lettré<sup>2</sup>, le vivre et le couvert, « convictum » et « hospitium », plus une pension annuelle de huit cents livres<sup>3</sup>. Baudier d'accourir, dès le mois d'avril 1592, et de se féliciter d'abord des bons traitements par lesquels son mécène essaie d'adoucir son exil et de lui faire oublier sa patrie<sup>4</sup>; quitte à regretter assez vite de perdre son temps, souhaitant une activité plus lucrative<sup>5</sup>. Un nou-

la démarche de de Thou, Harlay, et « d'autres encore que ta recommandation (celle de Scaliger) m'a conciliés », en vue de lui trouver une situation, « conditionem aliquam ». Trois lettres de Servin informant Baudier de l'acceptation de Sardini (transmises par les offices de Casaeus, notaire royal à la Trésorerie de Caen, séjournant à Tours) risquent d'avoir été « interceptées » avant celle du 27 mars 1592.

<sup>1</sup> Comme Sébastien Zamet et Ludovic Adjacet, Scipion Sardini est un des premiers « partisans » (le mot même est créé sous Henri III). Comme Gondi, Strozzi, Adjacet, il est parmi les « débauchés » italiens qui gouvernent sous Catherine de Médicis, et qu'attaquent les pamphlets ligueurs, notamment vers 1574. On jouait volontiers sur son nom et celui d'Adjacet :

Qui modo *Sardini*, iam nunc sunt grandia coete,  
Sic alit Italicos Gallia pisciculos.

Quand ces bougres poltrons en France sont venus,  
Ils étaient élancés, maigres comme *sardaines* ;  
Mais par leurs gras impôts, ils sont tous devenus  
Emplis et bien refaits, aussi gros que baleines.

Cf. Est., 45, 450, 483. — Sur Sardini, cf. aussi Jacques de BROGLIE, *Histoire du château de Chaumont*, Paris, 1944, in-8°.

<sup>2</sup> « Ut illi comes adsis, et in sermonibus socius... Eius laetitiam maxime augebit tua praesentia, et inambulando Plessaeo praetorio, et in familiaribus colloquiis aviditatem desiderii frequens assiduitatis usus implebit. » Servin à Baudier, Ep., I, 17.

<sup>3</sup> « Annuos ducentos aureos ; uel, ut cum Gallis nostris loquar, octingentas libras argenti », Ep., I, 17. Huit cents livres, en 1592, représentent une pension annuelle fort honorable. Une très bonne pension royale de poète de cour était, sous François I<sup>er</sup> (Marot) de 200 livres ; il est vrai que, dans le demi-siècle qui suit, les prix augmentent du simple au décuple, Bodin le note dès 1568. Une livre tournoi de l'époque 1579-1600 vaut environ 65 francs 1939 (cf. J. LHÉRITIER, *Catherine de Médicis*, 1940, p. 729).

<sup>4</sup> « Ita quotidie magis magisque benefactis suis consequitur, ut patriam, meosque necessarios minime desiderem ». Ep., I, 20, 6 mai 1592.

<sup>5</sup> « Otio certe ita abundaui, ut mallet salubre aliquod et cum

veau voyage, sans doute temporaire, en sa patrie, reste d'ailleurs à l'état de projet<sup>1</sup>.

Et le voici, en juillet 1592, admis, à Tours, dans l'ordre des avocats, sur la recommandation d'un avocat du Roi où nous reconnaissons Louis Servin<sup>2</sup>. Baudier met une certaine fierté à annoncer à van der Doës cette nouvelle dignité, dont l'honneur rejaillit sur tous ses compatriotes. Nommé avocat du roi au Parlement<sup>3</sup>, Baudier, ayant sans doute cru trouver là le « salubre negotium » que convoitait son ambition, en profite pour quitter Sardini<sup>4</sup>, et se fixe à Tours. Dans la Touraine de 1592, il retrouvait ses amis de l'an passé. D'abord, de Thou, qu'il voit souvent<sup>5</sup>, et Scaliger, avec qui il correspond, et qu'il va même voir à Preuilly<sup>6</sup>. Puis, les deux Harlay, le président Achille et son fils Christophe. C'est, avec Louis Servin, Nicolas Audebert<sup>7</sup> et Florent Chrétien, le groupe de ses proches : ce dernier réside alors à Vendôme, et Baudier l'a pu connaître par l'intermédiaire d'une amitié commune pour Scaliger, Doës, de Thou et Théodore de Bèze<sup>8</sup>. Il y faut

---

fructu negotium ». Il ajoute que son seul espoir est dans le désir très net qu'a de Thou de le retenir en France. *Ep.*, I, 21, 15 mai 1592.

<sup>1</sup> Il parle à Scaliger de porter lui-même sa lettre à Juste-Lipse (*Ep.*, I, 21), et l'on dit à Scaliger que Baudier est parti pour la Hollande (cf. I, 22).

<sup>2</sup> « Nunc hic in Aduocatorum numerum allectus sum, nemine quidem controuersiam mouente, sed regius Aduocatus uir insignis mihi que amicissimus hanc occasionem arripuit ; diserta que oratione urbem uestram celebrauit. » *Ep.*, I, 23, Baudier à Doës père, 23 juillet 92.

<sup>3</sup> Baudier est proclamé par son ami Achille de Harlay « caesarum patronus in suprema Curia Parlamenti » en 1592 (*Vita Baudii*). Les seules lettres qui lui donnent son titre sont celles de Nicolas Audebert, *Ep.*, IV, 50 et 51, 4 janvier et 4 avril 93.

<sup>4</sup> Les lettres datées de la résidence de Sardini à Tours (Caesarduni Turonum) vont du 29 avril au 13 novembre 1592 (I, 18, 20, 21, 23, 24).

<sup>5</sup> *Ep.*, I, 23, 23 juillet 1592. « Utor praeterea familiariter D. Thuano ».

<sup>6</sup> Cf. *Ep.*, I, 27, 8 avril 1593 : « cum essem apud D. Scaligerum » ; autre allusion en I, 30.

<sup>7</sup> Sur lui, cf. *infra*, p. 184, n. 2.

<sup>8</sup> Florent Chrétien, né à Orléans en 1541, mort à Vendôme en 1596. Il signe ses lettres « Quintus Septimius Florens Christianus » : « Quintus, parce qu'il estoit le cinquième des enfans de ses pere et

joindre dès l'abord deux médecins de l'orbe de de Thou : Charles Falaizeau<sup>1</sup>, et Vertunien, c'est-à-dire François Lavau<sup>2</sup>. C'est Vertunien qui soigne Baudier lors de la maladie qui le saisit au cours de l'hivers 1592-93<sup>3</sup>.

D'enviables officés, sa place même d'avocat du roi, ne paraissent pas combler son attente. L'année 1593 est celle de sa première ambition diplomatique. Au mois de mai meurt M. de La Prée<sup>4</sup>, protecteur des affaires belges et

---

mère, Septimius, parce qu'il estoit né au septième mois de la grossesse de sa mère ». Cf. BAIL., IV, 34-37 (voir aussi *ibid.*, II, 2, 264). Fils de Guillaume, médecin de François I<sup>er</sup> et Henri II ; père de Claude, poète grec et latin, et de François, précepteur de Henri IV et son bibliothécaire à Vendôme. Disciple de Henri Estienne, et excellent helléniste. Précepteur de Henri IV, puis garde de sa bibliothèque ; huguenot et loyaliste, un des rédacteurs de la *Satyre Ménippée* (vers mai 1594), avec Passerat, Jacques Gillot, Pierre Pithou, Nicolas Rapin ; Gillot et Pithou sont également de l'orbe de Baudier. Florent Chrétien est l'ami de Doës père, qu'il a connu du temps où ce dernier, en 1564-66, étudiait à Paris sous Dorat comme Ronsard ; cf. P. VAN TIEGHEM, *La littérature latine de la Renaissance*, Bibl. d'Hum. et Ren., t. IV (1944), p. 246. Doës évoque lui-même ce souvenir dans une lettre à Florent Chrétien, SCAL., IV, 471. Baudier pouvait se prévaloir aussi de ce souvenir auprès de l'humaniste de Vendôme, mais c'est sans doute de Thou et surtout Scaliger, également amis de Florent Chrétien, qui servirent d'introductions. A Fl. Chrétien Baudier dédie un poème, POE., 65.

<sup>1</sup> Charles Falaizeau, comme Vertunien, soigne de Thou malade en 1592, cf. THU., XI, 158. — « Vir aptus ex ipsa humanitate », EP., I, 30.

<sup>2</sup> Cf. THU., XI, 158 (1592). Ami de Scaliger, il publia le *Scaligeriana*, Saumur, 1669. Cf. une lettre de Scaliger à lui adressée, LIPS., II, 45. Cf. « Vertunianus noster », Baudier à Scaliger, EP., I, 20 et 31. Baudier semble le connaître depuis peu au début de 1592, et là encore Scaliger plus que de Thou paraît avoir été l'intermédiaire ; cf. « Vertunianus tuus, imo iam meus », EP., I, 20, 6 mai 1592.

<sup>3</sup> « Nunc respicit nos ὄγιστα studio et opera maxime Vertuniani », EP., I, 30, 28 avril 1593. — Sur sa maladie, Baudier ne donne pas de détail. Le début en remonte en tous cas à la fin de 92 : « Te scilicet in morbo cubare, et languenti aegre uapideque esse » (Florent Chrétien à Baudier, 19 déc. 1592, EP., I, 26). C'est la deuxième maladie de Baudier en France. Comme au cours de la première, il continue à écrire des vers : cf. l'allusion « in rapido calore febris », *infra*, p. 163, en des vers à de Thou : qui ne peuvent faire allusion à la première maladie, puisqu'alors Baudier ne semblait pas connaître de Thou.

<sup>4</sup> EP., I, 34. Baudier à Scaliger, 23 mai 1593. Ce nom de « de la Prée », qui ne sonne pas très flamand, pourrait n'être autre qu'une

ambassadeur des Ordres auprès du roi de France. Aussi Baudier demande-t-il à Scaliger, — qui, en acceptant d'aller enseigner à Leyde, acquerra quelque grâce aux yeux des Etats — de le recommander auprès d'eux, afin de lui faire obtenir la place, « pour peu qu'en ton âme et conscience tu ne considères pas ton serviteur comme le pire des incapables »<sup>1</sup>. Il écrit dans le même sens à van der Doës<sup>2</sup>, et, à cinq ou six reprises, à des amis, voire aux Ordres eux-mêmes<sup>3</sup>. Sans réponse. On m'aura donc calomnié, écrit-il alors (le 13 novembre) à Scaliger, désormais installé à Leyde; on aura dit que j'ai, dans mon exil, oublié mon pays, au point de travailler contre ses intérêts; démens, je te prie, ces allégations mensongères, et dis-moi si Caluard<sup>4</sup> — un ami de ma famille, d'ailleurs<sup>5</sup> — qu'on vient de nommer comme successeur de La Prée, est envoyé en France comme ambassadeur régulier, ou seulement comme délégué temporaire et extraordinaire<sup>6</sup> :

forme francisée d'un nom flamand comme van der Praet. On peut songer aux poèmes adressés par Baudier à Ludovic de Flandres, seigneur de Praet, et de la famille des comtes de Flandres (cf. POE., 552, Epos VI, Epithalame de ce seigneur et de Marie Marnix; et un autre poème au même écrit par Baudier dès sa jeunesse, « admodum adolescentulus », 599).

<sup>1</sup> « Si hunc hominem non omnium ineptissimum animo tuo iudicas », EP., I, 34.

<sup>2</sup> Avant la lettre I, 35, qui contient une allusion à l'affaire (Petitionem nostram, si nondum ea res transacta est, summae curae tibi esse persuasum habeo, et ut porro sit, per fidem tuam te obtestor), Baudier dut écrire plusieurs lettres à Doës en ce sens, puisque dans celle-ci il se plaint de ne pas avoir reçu le moindre mot (ne uerbulo quidem digni iudicemur) à ses demandes antérieures (ad tot flagitationes, tot uadimonia per Epistolares libellos).

<sup>3</sup> La lettre EP., I, 36, fait allusion à cinq ou six lettres adressées à ses amis de Hollande (nostri), certainement reçues, et restées sans réponse (ne uerbo quidem responderint). Parmi ces « nostri », il faut évidemment compter Doës, mais aussi sans doute les Ordres eux-mêmes, à qui Baudier a d'ailleurs plusieurs fois fait sa cour; cf. Epos I, XV et XVI, in POE., 537, 589, 593.

<sup>4</sup> Levin Caluard : voir une lettre de Juste-Lipse à lui, LIPS., II, 79.

<sup>5</sup> « Laeyinum Caluardum, uirum antiqua necessitudine, multique officii cum parente ac fratre meo coniunctissimum, nostrique peramantem, quomodo quidem mihi persuadeo », EP., I, 36.

<sup>6</sup> EP., I, 36, 13 nov. 93. Il y a alors « plus d'un mois » que Baudier est sûr que c'est Caluard qui est nommé.

afin de savoir si la porte me reste ouverte. Et l'affaire en reste là.

Mais la même année a vu la conversion d'Henri IV, et voici l'Entrée à Paris, où le gouvernement se réinstalle. Baudier, avocat au Parlement de Paris, quitte donc Tours pour la capitale retrouvée. Il y est au mois d'août 1594<sup>1</sup>, et c'est tout ce que nous saurons de lui en cette année. A la fin de 1594, Christophe de Harlay, de retour d'Italie, sur un mot de son oncle de Thou<sup>2</sup>, invite Baudier à venir se reposer en son château de Beaumont près Paris<sup>3</sup>. Il y passe quelque temps de l'hiver 94-95.<sup>4</sup> Un poème composé en l'honneur du « Génie de Beaumont », sur la prière ou sur l'ordre du seigneur du lieu<sup>5</sup>, chante les plaisirs de la retraite et des entretiens lettrés : l'humanisme fleurit, avec la bonne chère sa commère. Oublions les soucis du temps, le Turc<sup>6</sup> et les « curae edaces »<sup>7</sup>, pour nous griser d'une sagesse horatienne :

*Praesentis horae cur breuem fructum iuuat  
Metu futuri perdere ?...  
At lepida dicta, sed procul conuiciis,  
Salesque puri, et fellis immunes ioci,  
Mensam benignis condiant sermonibus*<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Ep., I, 37, 29 août 1594.

<sup>2</sup> « Amica nostri mentio », Ep., I, 38, init.

<sup>3</sup> Domaine de Beaumont en Gâtinais (actuellement Seine-et-Marne, arrondissement de Fontainebleau). La seigneurie avait été érigée en comté par Henri IV pour remercier Achille de Harlay de sa fidélité. — « Amice sum ab ipso (Christophe de Harlay) inuitatus ut secum in amoenissimo Bellimontii secessu nonnihil commorari uellem... Illic plusculos dies una fuimus », Poë., 661.

<sup>4</sup> La lettre I, 38, du 25 février 1595, est datée de Beaumont.

<sup>5</sup> « Carmen istud conscripsi rogatus, hoc est, ut interpretari soleo, iussus » (Notes sur le poème *Genio Bellimontanae*, in Poë., ad finem).

<sup>6</sup> Il y aurait une note à écrire sur le Grand Turc considéré comme l'Ogre et le Croquemitaine par excellence qui empêche les Occidentaux de dormir tranquilles, depuis Basselin et le Vaudevire, où l'on veut boire sans souci « du Turc ni du Sophy », jusqu'à Ronsard (« Du grand Turc je n'ai souci » ; cf. *Œuvres*, éd. Laumonier, Lemerre, 1914-1919, t. II, p. 348), La Fontaine, etc.

<sup>7</sup> Baudier parle comme Horace : « curae edaces », *Odes*, II, 11, 18. Ce n'est pas la seule rencontre.

<sup>8</sup> *Genio Bellimontanae libertatis*, Poë., 68.

Encore Harlay n'est-il qu'un mécène temporaire. Sorti de l'oasis, Baudier n'en souffre que davantage d'une condition misérable. « Je tiens comme je peux, au milieu de la publique barbarie du siècle »<sup>1</sup>. Ne trouvant de consolation qu'à se dire que son sort est celui de tout l'humanisme, en butte au mépris de l'infâme ἀχαριστία des temps<sup>2</sup>.

C'est même sa pauvreté — κακή πενία — qui l'oblige à se retirer pendant quelques mois à la campagne, à Dolainville, près de Paris, d'où sont datées ses lettres d'août à décembre 1595<sup>3</sup>. C'est l'heure où, rappelant à de Thou ses « promesses », il le presse de lui faire obtenir une certaine charge considérable — tantum munus — faite de quoi il ne lui restera plus qu'à se prostituer à un quelconque satrape<sup>4</sup>. « Et je sais bien, et ne saurais nier sans haute arrogance, qu'on trouvera bien des gens plus qualifiés par le mérite du talent et du savoir pour oser aspirer à cette Sparte : mais, si tu attaches à ma cause tout le poids de ton autorité, personne ne saurait, je gage, s'efforcer d'un cœur et d'un respect plus reconnaissants de bien remplir l'honneur d'une si haute charge »<sup>5</sup>. Quel était le munus en question ? Sans doute ni plus ni moins que l'office d'historiographe de France. Du moins est-il permis de le croire d'après une lettre postérieure où Baudier se flatte d'avoir été naguère distingué pour cet office par de Thou et Harlay (une fois de plus ses protecteurs), malheureusement sans succès, la candidature s'étant heurtée au refus du Roi<sup>6</sup>. Et c'est, en fin de compte, Pierre Matthieu

<sup>1</sup> « Nos hic sedulo sustentamus ut fieri potest in publica saeculi barbarie », Ep., I, 39, Paris, 31 mai 1595.

<sup>2</sup> Publicam saeculi ἀχαριστίαν, Ep., I, 37. Turpissimam saeculo ἀχαριστίαν, Ep., I, 39.

<sup>3</sup> Ep., I, 41 à 43. Ex praedio Olinuillaeo, ou Dolinuillaeo. Sans doute Dolainville (Seine-et-Oise). Peut-être un petit domaine que Baudier lui-même y avait.

<sup>4</sup> Ep., I, 43.

<sup>5</sup> « Equidem fateor, quod sine insigni arrogantia negare non possum, permultos repertum iri, qui maioribus ingenii doctrinaeque praesidiis instructi ad hanc Spartam aspirare audebunt : sed si causam nostram illustri gratia tua complexus fueris, uix quemquam fore arbitror, qui gratiore animo uel religione potius, tanti muneris dignitatem implere conabitur », Ep., I, 42.

<sup>6</sup> Ep., I, 72, Leyde, 29 mars 1603. C'est à l'occasion de cette can-

qui, sur la recommandation du président Jeannin<sup>1</sup>, succèdera à du Haillan comme historiographe.

Il faut donc, une fois encore, se mettre en chasse. Et voici justement que Caluard, qui lui avait pris la place de La Prée, va peut-être mourir à point nommé pour la lui transmettre. Le 18 avril 1597, Baudier s'ouvre à Scaliger, qui est maintenant à Leyde et bien placé pour le recommander, de ses nouveaux espoirs : Caluard est malade, les médecins le condamnent. Perte irréparable pour ses amis et sa patrie ! Mais soyons fermes, et avisons à le remplacer au mieux. Je réponds, je pense, ajoute Baudier, aux conditions requises d'un bon ambassadeur, et si je n'ai pas

---

didature, pensons-nous, que Baudier écrivit au chancelier Philippe Hurault de Cheverny la lettre I, 5 (sur la localisation chronologique de cette lettre, cf. infra, append. II), dont l'idée est celle-ci : il ne faut pas revenir, sous l'inspiration de quelques envieux, maladroitement appuyés par l'amiral Biron (Charles de Gontaud-Biron, 1562-1602, pair de France et amiral en 1592, maréchal en 1594, exécuté pour complot en 1602), sur la décision prise à l'honneur et avantage des Flamands. Entendons qu'une cabale tendait à évincer Baudier de l'office convoité, en arguant qu'il était étranger, comme on avait essayé mais en vain de lui faire tort sur le même propos quand Groulard l'avait voulu nommer professeur de droit à Caen. — Philippe Hurault de Cheverny (né en 1528, mort le 30 juillet 1599) succède en 1553 à Michel de l'Hospital, dont il achète la charge de conseiller au Parlement (il en sera plus tard premier Président) ; conseiller d'Etat en 1569 ; garde des sceaux en 1578 ; chancelier de France à la mort de Birague, en 1581 (cf. RONSARD, *Discours*, 1584, *Œuvres*, édit. Laumonier, Lemerre, 1914-19, t. III, p. 343, et H. CHAMARD, *Histoire de la Pléiade*, 1939-40, t. III, p. 388). Ligueur discret, il est en disgrâce en septembre 1589, et se retire alors dans son château d'Esclimont. Henri IV lui rend ses charges, la chancellerie et les Sceaux, dès 1590, cf. SUL., 137, 160 (1594 sqq.). C'est de Thou qui alla le rechercher à Esclimont pour le retour en grâce ; cf. l'*Histoire Universelle* de de Thou, THU., VII, 648, et les *Mémoires sur la vie de de Thou*, THU., XI, 149. Cheverny servira désormais Henri IV avec dévouement. Il avait épousé en 1566 la fille du président Christophe de Thou, sœur de Jacques-Auguste, l'historien, qui put ainsi éventuellement recommander Baudier au chancelier. Voir, de Cheverny, des *Mémoires d'Etat sous le règne des roys Henry troisieme et Henry IV*, 1567-99, publiés à Paris, 1636 et 1664, in-12, avec la *Vie de M. le Chancelier de Cheverny*, t. II, pp. 135 sqq. Cf. encore sur lui Esto., I à IV, *passim* (index) ; et P. MATTHIEU, *Histoire de France et des choses mémorables...*, Paris, 1606, pp. 357-359. Aussi H. de VIBRAYE, *Le chancelier de Cheverny, homme d'Etat du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1932, in-8°.

<sup>1</sup> Sur lui, cf. SUL., 448.

encore pu donner ma mesure, la faute en est à la misère des temps — *flagitium temporis* — contre laquelle le sort me doit bien une revanche<sup>1</sup>. Scaliger ne tarda pas à répondre, tout en promettant ses bons offices, qu'il ne suffisait pas ici d'amitiés : l'emploi d'ambassadeur exigeait une longue expérience des affaires que pouvait n'avoir pas suffisamment acquise un homme privé<sup>2</sup>.

Or, au début de 1598, peu avant l'Edit de Nantes, c'est Justin de Nassau et Jean d'Olden de Barneveldt que les Ordres dépêchent en France<sup>3</sup>. Il pouvait ne s'agir que d'une ambassade extraordinaire, et Baudier n'en vit sans doute pas d'abord s'écrouler ses espoirs. Que ce fût dans cette vue ou non, il trouvait là un excellent prétexte à faire sa cour à de hauts hommes et à se faire remarquer : d'où sa lettre d'apparat, où, en leur envoyant des vers, il exprime toute sa nostalgie du pays natal, et invite les deux seigneurs à faire quelque chose pour lui<sup>4</sup>. Les ambassadeurs de Hollande venaient en France, d'accord avec l'ambassadeur d'Angleterre Cecil, pour recommander à Henri IV de ne pas signer la paix avec l'Espagne, lui proposant d'abord un renfort de 4.000 hommes de pied, puis « une alliance et association perpétuelle pour faire, sans intermission, conjointement la guerre au roi d'Espagne », avec promesse de 10.000 fantassins, 1.000 chevaux, une flotte, du matériel et toutes espèces d'appui. Econduits poliment par Sully, ils n'empêchèrent pas Henri IV de signer la paix de Vervins<sup>5</sup>. Baudier, comme

<sup>1</sup> Ep., I, 45, Paris, 18 avril 1597.

<sup>2</sup> Ep., I, 46, Leyde (début mai) 1597.

<sup>3</sup> Justin de Nassau était « *Zelandici maris praefectus* ». Quant au sieur « Oldenbarneveldt » de Baudier, c'est Jean d'Olden de Barneveldt (1547-1619), un personnage d'envergure : « *primarius Hollandiae et occidentalis Frisae consiliarius* » (THU., III, 823 A), « *Hollandiae Westfrisaeque status consiliarius et aduocatus* » (EP., I, 47), c'est-à-dire avocat général des Etats de Hollande et ministre des Provinces Unies, c'est « le sieur Barneveldt » dont parle Sully (SUL., 269) ; il devait, après avoir joué un rôle politique éminent, se perdre dans la querelle des Arminiens et mourir sur l'échafaud, le 13 mai 1619 (cf. *Biographie Hoefjer et Dictionnaire de Moréri*, sub verbo Barneveldt).

<sup>4</sup> Ep., I, 47, (début) 1598.

<sup>5</sup> Sur ces négociations, cf. THUA., III, 823 A ; SUL., 181, 184.

sa lettre en témoigne, avait été de ceux qui encourageaient les ambassadeurs à s'opposer de toutes leurs forces à la paix, l'un des responsables auxquels songe Sully évoquant ces « mauvais langages qu'aucuns de ceux de la religion avaient tenus aux seigneurs Cecil et Justin de Nassau en particulier »<sup>1</sup>. Ce qui, au demeurant, n'empêchait nullement Baudier de célébrer bientôt en vers latins la paix de Vervins<sup>2</sup>. Quant à ses compliments aux ambassadeurs, sa peine n'y fut pas tout à fait perdue : la famille Barneveldt constituera longtemps son grand foyer ami, surtout si l'on compte que Marie Olden de Barneveldt épouse Cornelius van der Myle, lequel représentera pour Baudier, après son retour en Hollande, l'ami à toutes demandes, ce que de Thou lui était en France<sup>3</sup>.

Mais la roche tarpéienne est proche du Capitole : et c'est en prison que nous retrouvons Baudier, au mois de juillet 98. Coup sur coup, cinq missives s'adressent à de Thou pour implorer son intercession<sup>4</sup>. L'affaire ne paraît

<sup>1</sup> SUL., 184.

<sup>2</sup> POE., 484, *Super pace conuenta*. La paix de Vervins fut signée le 2 mai 1598. Les représentants français étaient Bellièvre et Brûlart, que nous retrouverons.

<sup>3</sup> Baudier ne dédie plus rien à Justin de Nassau, mais deux poèmes sont dédiés à Maurice de Nassau, POE., 149 et 607 (comme GROT., 340 sqq.) Sur l'importance de cette famille en Hollande, cf. H. HAUSER, *La Prépondérance espagnole*, 2<sup>e</sup> éd., 1940, p. 281. — Baudier dédie plusieurs pièces à la famille Barneveldt : Ode V à Hélié Olden de Barneveldt, admis, parmi d'autres, dans l'ordre des docteurs en droit (POE., 523) ; Epithalame de Cornélius van der Myle et Marie Olden de Barneveldt, la fille de l'ambassadeur : *Carmen Nuptiale*, « Festus hymen, charoque fides promissa sodali », POE., 411 ; sur ce mariage, cf. EP., I, 69, Leyde, 18 févr. 1603 ; pièces à Cornélius van der Myle, POE., 143 ; à Arnold van der Myle, POE., 109, 429, et, sur sa mort, 208. Cornélius est le principal correspondant de Baudier dans EP., il échange avec lui non moins de 58 lettres ; c'était un personnage considérable : à lui sont dédiés, entre autres, les recueils HEIN. et GROT., ainsi que les *Poemata* de Barlaeus, déjà cités. Grotius fit aussi un épithalame pour son mariage, GROT., 106. Cf. encore à lui, GROT., 281 ; *Gerardi Ioan. Vossii et clarorum uirorum ad eum Epistolae*, Londres, 1690, in-10, n° 348 ; aussi, Th. DE BÈZE, *Poemata uaria*, p. 186 v°. A Jean Olden de Barneveldt, l'avocat de Hollande, une pièce de Grotius, GROT., 280. Sur lui, cf. encore EP., I, 35.

<sup>4</sup> EP., I, 44, 48, 49, 50, 51. Environ 10 juillet à fin juillet 1598. Baudier est au Châtelet (l'affaire relevait donc de la juridiction

pas avoir été bien grave<sup>1</sup>. Sur l'entremise de Louis Servin et de François Myron, peut-être de de Thou et d'Attichy, Baudier ne tarda pas à être élargi<sup>2</sup>.

Les dernières années françaises (1599-1601) ne semblent pas avoir vu d'amélioration notable de son sort. Juste-Lipse l'en plaint, en se mordant les doigts de ne pouvoir rien faire pour lui<sup>3</sup>. Nous supposerions volontiers cepen-

royale, et non de celle du Parlement), qu'il désigne ainsi : « e Tulliano », ou plaisamment : « E Campis Elysiis quibus nomen Grande Castellum ».

<sup>1</sup> Voici ce qu'on peut comprendre d'après les lettres mentionnées. Baudier, ayant réclamé le montant d'une dette à une suivante de la « Serenissima Princeps » (Marguerite de Valois ?), celle-ci, une rouée (patior enim hanc iniuriam a muliere omnium bipedum nequissima), éluda la difficulté en présentant un acte de créance sur Baudier qu'elle s'était fait céder par un tiers. Et Baudier en prison. Il pourrait bien être mis en liberté sous caution (sub liberali custodia), mais cherche en vain pour cela un garant (fideiussor). La Serenissima Princeps lui est sympathique, mais autour d'elle de pernicieuses conseillères (γυναικῶν χάρισται) corrompent son jugement. L'affaire passe en jugement devant la juridiction de la Princeps, le 18 juillet, mais l'issue est défavorable, et d'ailleurs le procès traîne, par suite de l'hostilité du juge choisi, un personnage peu recommandable. Baudier souhaiterait que la Princeps rachète sa créance et demande à plusieurs reprises que l'on choisisse un autre juge. Son élargissement est commandé vers la fin de juillet (Ep., I, 51). — C'est peut-être cette aventure qui invita Baudier à méditer le problème du prêt à intérêt, qui forme le sujet de son *De Foenore*.

<sup>2</sup> Louis Servin a recommandé Baudier (Ep., I, 44) au « praetor huiusce urbis », sans doute François Myron, conseiller au Parlement de Paris en 1585, puis maître des requêtes, président au Grand Conseil et finalement lieutenant civil, mort en 1609 (cf. SUL., 94). Baudier lui adressera des vers à cette occasion, POE., 89, selon lesquels sa bonne foi aurait été surprise : pitié, dit-il,

pro debitore nullius noxae reo,  
Quem creditorum pertinax crudelitas  
Confisa longo macerare carcere  
Plures per annos insequi non destitit.

Baudier demandait à de Thou (Ep., I, 48) de le recommander à Attichy, secrétaire du Roi (EST., 109), qui peut tout pour lui en ce débat ; et au roi lui-même (Ep., I, 49). Son élargissement sera dû à l'intervention de plusieurs membres en vue du Parlement (Ep., I, 51) : de ceux à qui s'adressent ses poèmes (cf. infra, append. VII). L'élargissement semble avoir été la suite d'une sorte de non-lieu plutôt que d'un acquittement ou d'une mise en liberté sous caution.

<sup>3</sup> Ep., IV, 29, 25 février 1599. Les possibles protecteurs efficaces de Baudier qu'il nomme sont Brûlart et, toujours, de Thou. Dans la même lettre, Juste-Lipse annonce son intention d'aller en Italie.

dant que les pièces qu'il prodigue plus que jamais, en ces temps, à la gloire de la famille royale, ne restèrent pas sans salaire, et lui valurent quelque sorte de pension dont il se put contenter<sup>1</sup>. C'est vers la même date qu'il voit Casaubon, lors de sa venue à Paris<sup>2</sup>. Il est également lié avec les frères Dupuy, auxquels (à Pierre surtout) il témoignera de la reconnaissance, et leur communique, peu avant son départ, de ses vers et de sa prose : en particulier le traité de *Foenore*, et, en vers, une préface iambique *Ad Lectorem* et une première partie de ses *Gnomae Iambicae*<sup>3</sup>, qu'il leur réclamera d'Angleterre lorsqu'il

<sup>1</sup> Cf. le répertoire de ces pièces, infra, append. VII. — Nous avons peine à croire au mot les récriminations de Baudier : « Nuptias Regis, et natales Principis Delphini prosecutus sum aliquot Elegis, etiam Gallico Sonnetto, quem Rex ipse legit, approbavit, miris laudibus extulit ; sed, quod monstri instar est, ne teruncio quidem (le quart d'un as) factus sum grauior et propensior. Adeo claudit omnis benignitas, ubi maxime stare oporteret », EP., I, 56, de Londres, 19 févr. 1602.

<sup>2</sup> Isaac Casaubon, 1559-1614. Cf. BAILL., II, 2, 352-359. Ancien professeur à l'Université de Montpellier, puis à Lyon (1598), vient à Paris en 99 : sur sa venue, cf. Juste-Lipse in EP., IV, 29. Il échange avec Baudier une correspondance dans les années 1602-1613 ; cf. EP., et CAS., 237, 276, 442, 465, 719, 721. Aussi avec de Thou, Scaliger, Florent Chrétien, Doës fils, etc. Egalement ami de Heinsius ; cf. HEIN., 68, 332, 366. Baudier lui dédie encore un poème, POE., 123. Casaubon laissait un fils, Emery ou Méric.

<sup>3</sup> Les *Gnomae Iambicae*, « moralis et ciuilibus sapientiae monita », représentent un genre en vogue à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : cf. les Quatrains moraux de Pibrac, de Pierre Matthieu, de Favre, etc. Elles comptent 173 chapitres. En voici un spécimen :

Desipere, labi, errare prona gens sumus,  
Unique nil peccare conuenit Deo.

Tout cela est plein de réminiscences classiques, de Virgile par exemple :

O ter ille felix et quater,  
Quem uera uirtus, et bonae mentis uigor  
Mundi per aequora candidam ad calcem tulit !

La dernière partie, « *Rei rusticae praecepta* », peut être inspirée à Baudier par son séjour campagnard à Olinville. Mais chanter la vie rustique est une mode au XVI<sup>e</sup> siècle, surtout à partir de 1580 environ. Cf. Olivier de Serres ; du Bartas ; Bèze (*Theodori Bezae Vezelii Poemata Varia*, Genève, 1614, in-12, pp. 182 sqq. « *Laus Ruris* », traduit de du Bartas) ; et aussi Philibert GUIDE (Hégémon), *La Colombière et Maison rustique*, Paris, 1583, in-8° ; Claude GAUCHET, *Le Plaisir des Champs*, Paris, 1583, in-8° ; Germain FORGET, *Les Plaisirs et felicités de la vie rustique*, Paris, 1584, in-4°, etc.

songera à rassembler la matière d'un nouveau recueil poétique<sup>1</sup>. Car finalement, quand Christophe de Harlay part en ambassade vers l'Angleterre, il l'accompagne<sup>2</sup> : avec plusieurs arrière-pensées, celle notamment de rejoindre de là sa patrie, où l'attire en particulier (est-ce un prétexte) ? sa sœur, malade depuis deux ans d'une affection de poitrine<sup>3</sup>. Après un voyage mouvementé — il fait presque naufrage<sup>4</sup> — il restera à Londres, se félicitant du traitement de Harlay<sup>5</sup>, de janvier à juillet 1602<sup>6</sup>. Non sans regretter, au milieu d'un peuple glacé — le mot *frigent* revient plusieurs fois sous sa plume<sup>7</sup> — l'ardeur de la France, et Paris, espérant d'ailleurs y revenir bientôt<sup>8</sup> : un procès toujours pendant pourrait bien d'ailleurs incessamment l'y rappeler.

<sup>1</sup> Pièces demandées en Ep., I, 54 et I, 57 ; accusé de réception, I, 59 (1602). Le *De Foenore* s'appelait alors *De Foeneratoribus*, et les *Gnomae Iambicae*, « Sententiae Politicae ». — Sur la reconnaissance de Baudier aux Dupuy : cf. Ep., I, 54. — Christophe Dupuy, Chartreux, 1579-1654, frère des deux historiens Pierre (1582-1651) et Jacques (1586-1656) : tous trois fils de Pierre Dupuy, conseiller au Parlement de Paris ; ainsi que Auguste. Plusieurs lettres de Ep. sont adressées à cette famille.

<sup>2</sup> La dernière lettre datée de France, Ep., I, 53, est du 9 juillet 1601 ; la première d'Angleterre, I, 54, du 29 janvier 1602. Il accompagne Harlay comme secrétaire particulier, « ut ei sim a consiliis, a secretis, ab interioribus studiis ». Sully arrivera en Angleterre comme ambassadeur (il est à Londres en juin 1603) vers le moment où Baudier en part (SUL., 260).

<sup>3</sup> Sur les mobiles du voyage, cf. Ep., I, 55 ; I, 56 ; I, 57 ; I, 58 ; I, 59.

<sup>4</sup> Ep., I, 54.

<sup>5</sup> Ep., I, 56. Londres, 19 février 1602.

<sup>6</sup> Ep., I, 54 à I, 61 ; plus I, 63.

<sup>7</sup> « Hic certe... misere homines frigent. Totus inertis ocio torpeo. Non hac spe deserui Lutetiam, et (quod inter nos pereat) serio me poenitet huius profectionis », Ep., I, 57. — « Discessi a uobis maiore cupiditate, quam sapientia... Mire hic omnia frigent », Ep., I, 60. « Misere isthic homines frigent », Ep., I, 62.

<sup>8</sup> Cf. Ep., I, 57 ; I, 59 ; I, 61 ; I, 63 ; I, 66. Florent Chrétien l'avait bien prévenu qu'il regretterait (I, 57). — Un procès (« lis Germanorum »), qui pouvait lui rapporter gros (500 aurei, Ep., I, 71, soit 2.000 livres), était resté pendant, jusqu'à son départ de France, faute de certaines pièces qu'il fallait faire venir d'Allemagne. Il en parle ou s'informe de l'arrivée possible des pièces, auprès de Christophe Dupuy. Après un long délai, on vient de reprendre le procès (Ep., I, 61, 19 mai 1602). Mais il n'en a plus de nouvelles depuis fin janvier (I, 63 : juillet 1602) et demande à son ami de presser les démarches.

Et il quitte bientôt Londres<sup>1</sup>, n'emportant d'autre regret que celui d'Elizabeth<sup>2</sup>, pour rentrer chez lui à la fin de juillet 1602<sup>3</sup>. A Leyde, la situation n'est d'abord pas brillante<sup>4</sup>. Il espérait à l'Académie un poste qu'on lui refuse<sup>5</sup>, et de nouveau il songe à repartir vers la France<sup>6</sup> : où l'on me réclame, dit-il à ses compatriotes, assurément pour se faire retenir, par autre chose que des promesses ; et où il rêve encore d'être envoyé en ambas-

<sup>1</sup> De Londres, le 23 juin 1602, il annonce son intention de partir dès le lendemain pour la Zélande (Ep., I, 63) ; de Middelburg, le 16 octobre, il compte qu'il a quitté l'Angleterre depuis un peu plus de trois mois (I, 62). Le départ fut donc sans doute différé jusqu'au début de juillet.

<sup>2</sup> Ep., I, 63. Il a tout son temps, mais n'en est pas moins tourmenté de préoccupations : « quamuis... otio abundem pene ad languorem usque et inertiam... curis, quae me nunc misere discruciant... » — Les raisons du départ d'Angleterre sont expliquées en Ep., I, 60 : c'est qu'on lui reproche de s'attarder hors de sa patrie ; sa sœur l'appelle ; enfin, il sera, n'importe où, mieux qu'ici. Il y a enfin une raison secrète, qu'il ne pourra évoquer, dit-il, qu'une fois rentré au pays.

<sup>3</sup> Et ne sait d'abord où se fixer : « diu incertis sedibus uagatus sum per omnes pene Confederatarum Prouinciarum oras », Ep., II, 48. Cf. aussi *Vita Baudii*.

<sup>4</sup> Cf. « calamitas », Ep., I, 62 (Middelburg, 16 oct. 1602) ; « angustiae », Ep., I, 66 (Leyde, 11 févr. 1603) ; « tantus artifex pereo », *ibid.* ; « angustiae, incerta conditio », Ep., I, 71 (Leyde, 25 mars 1603). — En revanche, il s'adonne plus que jamais à la poésie (Ep., I, 69) : encouragé, dit-il, par deux jeunes, Heinsius et Grotius. Ces derniers furent de ses amis. Cf. Grot., 301-302 : *In poemata Dominici Baudii* ; Heinsius lui dédie le second livre de ses *Sylves* et célèbre les poèmes de Baudier, ses *Induciae*, la mort de sa femme, HEIN., 238, 339, 352. Baudier, qui traite Heinsius d'« amicissimus collega et unice carum caput » (POE.), a souvent célébré dans ses poèmes Heinsius et Grotius, souvent ensemble. Cf. encore la place qu'ils tiennent comme correspondants dans Ep. Encore, les pièces de Baudier à eux : « O par gemellum », Grot., 453, et « Diuinae uates », Grot., 455. A signaler, en seconde ligne, parmi ses nouveaux jeunes amis, Vossius, « affinis suus » (POE., 530) ; une lettre de Baudier à lui à la date de la mort de sa femme, *Vossii... Epistolae*, n° XI, p. 5 (entre 1610 et 1615). — Dès cette date, Baudier conclut que c'est l'iambe qui lui convient, et non le vers héroïque (Ep., I, 66). La sanction des Doctes sera concordante : cf. BAIL., *loc. cit.*

<sup>5</sup> Ep., I, 66.

<sup>6</sup> Sa condition difficile va le forcer à y repartir. Ep., I, 66 ; une affaire va le rappeler d'ailleurs à Paris, I, 62 ; il s'agit de son fameux procès, I, 71, — écrit-il, notamment à Cornélius van der Myle, qui dès lors est son premier homme à flatter.

sade extraordinaire<sup>1</sup>. A la rigueur accepterait-il un emploi en son pays — van der Doës, Barneveldt et son gendre van der Myle lui ont fait des promesses<sup>2</sup> — une charge d'historiographe des Ordres, par exemple<sup>3</sup>; ou même se résignerait-il au métier de professeur<sup>4</sup>. Mais la satisfaction ne vient pas vite, et dès avril 1603 il trouve et signifie qu'on commence à se moquer de lui<sup>5</sup>. Même lorsque, au mois de juillet suivant, il est agrégé au corps universitaire de la ville, il maugrée que ses vœux sont loin d'être comblés, et que dans ces conditions il ne fera pas de vieux os à Leyde<sup>6</sup>. Il devait y faire toute sa carrière, et y mourir dix ans plus tard<sup>7</sup>.

\* \* \*

Telle fut la carrière de Baudier en France. Passionné d'humanisme, il est voué, dans la dureté de ces temps, au rôle de solliciteur enragé, puisqu'il ne saurait survivre sans mécène<sup>8</sup>. A moins que cette affiche d'humanisme ne

<sup>1</sup> Ep., I, 71.

<sup>2</sup> Ep., I, 72 et 75 (Leyde, mars-avril 1603).

<sup>3</sup> I, 72. Et de rappeler qu'il a manqué de peu devenir historiographe de France.

<sup>4</sup> Professoria prouincia, I, 72. Après tout, conclut-il, non sans un découragement résigné, je tâcherai d'être bon là où l'on me mettra, pourvu qu'on me mette quelque part.

<sup>5</sup> Ep., I, 75, 18 avril 1603 : « Quia nullum nostri pretium publice fieri uideo, coepi nescio quo modo plane mihi ipse displicere. »

<sup>6</sup> Ep., I, 77, 1<sup>er</sup> juillet 1603. « Non est mihi animus consensescere aut modium salis consumere in his locis ».

<sup>7</sup> Parti de France, Baudier garde quelques contacts avec des Français. Beaucoup de lettres sont adressées à des Parisiens au cours du séjour à Londres (la plupart des numéros 54 à 63). Sa correspondance ne va plus guère ensuite vers la France. A part quelques lettres sporadiques comme celles à Jacques Baduerius (Ep., I, 60 et 62, 1602), les Français au souvenir desquels il semble rester le plus fidèle sont les frères Dupuy, Auguste et Christophe : Ep., I, 54, 57, 59, 61, 63, 69, 79, 85 ; II, 3 et 48 (1602-1605) et Casaubon : Ep., I, 68, 70, 95 ; de lui, IV, 35 à 37 (1603-1611). Casaubon était d'ailleurs l'ami des Dupuy ; cf. I, 54 : « Casaubono multam a me salutem dicite ». — Dans les années suivantes, Baudier songera quelquefois à un possible retour vers la France : cf. p. ex. Ep., III, 54 (1606).

<sup>8</sup> On remarquera comme, sur ce point, la carrière de Baudier rappelle celle, vers la même époque, de Beroalde de Verville avant

soit destinée à celer une ambition démesurée qui chercherait en fait à percer par toutes les voies, diplomatique ou autre, dans le seul dessein de briller ; mais l'hypothèse serait sans doute calomnieuse : nous n'avons pas de raison de douter du goût sincère de Baudier pour l'étude, et ce goût même semble être en ces temps une assez médiocre réclame pour l'intrigant. A l'humanisme, il est vrai, Baudier n'a donné que peu de gages : ce n'est pas un lourd bagage, en volume ni en densité, que son œuvre de France<sup>1</sup>. Encore intéresse-t-il avant tout le biographe, car la valeur littéraire en est honnête sans plus. Et la plus grosse part relève encore, comme presque toutes les épîtres, du registre de la sollicitation. La plupart d'ailleurs de ses poèmes latins n'étant que des épîtres en vers, où il redit, en un style seulement moins familier et plus orné, le contenu de ses lettres en prose. Ces vers,

*Quos partim in rapido calore febris  
Ardens febre magis calor profudit,  
Partim dum uago Gallicas per urbes  
Ciuili male turbidas tumultu,  
Bella inter strepitusque Martiales  
Lusi, taedia temporum grauesque  
Curas decipiens labore honesto*<sup>2</sup>,

ces vers redisent inlassablement quatre thèmes : — l'éloge héroïque du destinataire : ainsi traitera-t-il de Thou de Nestor, quitte à décerner la même flatterie à Harlay<sup>3</sup>, et fera-t-il revenir inlassablement sous sa plume les mots bons à tout faire : decus, sanctus, sanctitas, pius, flos, honos, etc.<sup>4</sup> ; — la condition misérable du poète, la

---

le canonicat. Misère de l'« homo nouus » à la recherche d'un patron. Cf. notre étude déjà citée.

<sup>1</sup> Cf. infra, append. VI.

<sup>2</sup> POE., 611, vers à de Thou.

<sup>3</sup> De Thou est un Nestor, POE., 611. Harlay aussi, POE., 57, quand il n'est pas un Caton, POE., 280, etc.

<sup>4</sup> Voir seulement les incipits de poèmes, très éloquents, que nous citons à l'append. VII.

« fortuna grauis », les « desolati Penates »<sup>1</sup>, contrastant avec son mérite :

*Est tamen, est animi uis uiuida pectore in isto,  
Nec non digni aliquo lucis honore sumus...<sup>2</sup> ;*

— l'insuffisance de ce qu'on a fait pour lui jusqu'ici :

*munus haud quidem uotis  
Aequale nostris, aure nec tua dignum<sup>3</sup> ;*

— l'intérêt qu'il y aurait à faire de lui son obligé, pour obtenir de ses vers l'immortalité :

*Si qua pios nostri continget cura nepotes,  
Non te nulla manet carmine fama meo<sup>4</sup>.*

C'est billon de poète que ces promesses traditionnelles et ces flatteries par mensualités. Elles ne décidèrent personne à patronner libéralement le pauvre humaniste. Pourtant, il ne craignit pas de les prodiguer à ses protecteurs en titre, de Thou et les Harlay. Mais aussi à toute espèce de hauts hommes : — des princes, comme le cardinal Charles de Bourbon, Henri de Bourbon-Montpensier, et des puissances huguenotes, comme Philippe du Plessis-Mornay ; — les chanceliers de France successifs, à savoir Philippe Hurault de Cheverny, puis Pomponne de Bellièvre<sup>5</sup>, puis Nicolas Brûlart de Sillery<sup>6</sup> ; — des con-

<sup>1</sup> POE., 614.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> POE., 67.

<sup>4</sup> Vers à Berghen. Le même thème encomiastique est passim.

<sup>5</sup> Plusieurs personnages du présent catalogue ont été rencontrés et présentés plus haut. Nous n'indiquons pas les références des poèmes dédiés à chacun de ces noms : on en trouvera le répertoire à l'append. VII. — Pomponne de Bellièvre (1529-1607), conseiller au Sénat de Chambéry, surintendant des finances, président au Parlement de Paris en 1579, chancelier de 1599 à 1607, succédant en cette charge à Cheverny ; cf. PALMA CAYET, *Chronologie Septénaire*, 1598-1604, Paris, Jean Richer, 3<sup>e</sup> édit., 1607, in-8<sup>o</sup>, f<sup>o</sup> 91 v<sup>o</sup>. Il avait été ambassadeur en Suisse sous Charles IX. Son fils épouse la fille de Sillery. Il passait pour gaillard amateur de bonne chère. Cf. EST., 172, etc. SUL., passim. TALLEMANT DES RÉAUX, *Les Historiettes*, édit. Monmerqué et Paulin Paris, Paris, 1862, t. I, pp. 332-334.

<sup>6</sup> Fils du Président Pierre Brulart et de Marie de Sillery, Nicolas

seillers au Parlement : Claude Groulard, président du Parlement de Normandie ; Claude Dupuy<sup>1</sup>, Jacques Gillot<sup>2</sup>, Charles Meinard<sup>3</sup>, conseillers au Parlement de Paris ; Edouard Molé<sup>4</sup>, conseiller puis président du même Parlement ; Jean-Jacques II de Mesmes<sup>5</sup>, petit-fils de Jean-Jacques I, le prédécesseur de Groulard, et conseiller au Parlement de Paris, puis maître des requêtes ; — des gens du Palais, comme Guillaume du Peyrat<sup>6</sup>, François Myron et Louis Servin ; — des diplomates de tous poils : Philippe de Canaye, sieur de Fresne<sup>7</sup> ; Paul Chouart de Buzanval,

Brulart, marquis de Sillery (1546-1624), fut conseiller puis Président au Parlement de Paris, garde des Sceaux, chancelier de France de 1607 à 1616. Cf. SUL., 178 etc. EST., 385 etc. TALLEMANT, *loc. cit.*, t. I, pp. 334-335. Baudier lui dédie un poème, POE., 58, quand il n'est encore que « designatus cancellarius ». On a vu (*supra*, p. 158, n. 3) que Juste-Lipse le compte comme l'homme à solliciter dans les dernières années françaises de Baudier.

<sup>1</sup> Sur lui, EST., 620 ; ESTO., II, 136-137.

<sup>2</sup> Conseiller-clerc en la Grand Chambre du Parlement de Paris : « un des conseillers du Parlement qui avoit le plus d'intégrité » (de Thou, cf. THU., VIII, 155, etc.). Un des rédacteurs aussi de la *Satyre Ménippée*. Cf. SUL., 349, et CAS. (Casaubon correspond avec lui).

<sup>3</sup> Cf. POE., 63.

<sup>4</sup> Conseiller puis président au Parlement de Paris, mort en 1614. Père du célèbre président Mathieu Molé. Cf. EST., 609 ; ESTO., t. II (il est alors conseiller) et IV (il est président).

<sup>5</sup> Conseiller au Parlement en 1583, maître des requêtes en 1594. C'est quand il était maître des requêtes (libellorum supplicum in Regia magister) que Baudier lui dédie des vers, POE., 90. Conseiller d'État en 1600, directeur des Finances en 1613, mort en 1642. La terre d'Avaux, que lui apportait sa femme, fut pour lui érigée en comté. La famille était illustre grâce à son grand-père, Jean-Jacques (1490-1590), premier président du Parlement de Normandie, et surtout son père, Henri (1532-1596), maître des requêtes en 1553, podestat de Sienne en 1556, conseiller d'état et chancelier de Navarre. Son fils Henri († 1650) fut à son tour conseiller au Parlement, en 1608.

<sup>6</sup> Substitut du Procureur du Roi au Parlement de Paris.

<sup>7</sup> Né à Paris en 1551, mort en 1610. Membre du Grand Conseil sous Henri III. Sous Henri IV, chargé de missions en Angleterre, Suisse et Allemagne. Il présidait en 1595 la Chambre mi-partie de Castres. Le poème de Baudier qui lui est dédié, POE., 637, qui le nomme « Germaniae exlegatus, praeses curiae in Occitania », date donc de cette époque. Arbitre de la Conférence de Fontainebleau en 1600, il abjure le calvinisme en 1601 et sera ambassadeur à Venise. Cf. ses *Lettres et Ambassades*, 1645. Et *Le voyage au Levant de Fresne-Canaye*, 1573, p. p. Hauser, Paris, 1897, in-4°.

ambassadeur de France auprès des Ordres<sup>1</sup> ; Jean Boissy de Thumery, ambassadeur de France en Angleterre<sup>2</sup> ; Emery de Vic, ambassadeur de France en Suisse<sup>3</sup> ; Ogier Ghislain de Busbecq, ambassadeur de l'Empereur Rodolphe II en France<sup>4</sup> ; — sans négliger, à l'occasion, le moindre gibier, comme Jean de Vassé<sup>5</sup>, Jean Hotman<sup>6</sup>, Michel Hurault<sup>7</sup> ou Pierre de Beringhen<sup>8</sup>. Plus que tout autre, évidemment, mérite ses louanges le roi dont il rêva d'être l'historiographe : à célébrer Henri IV et la famille

<sup>1</sup> Cf. des pièces à lui dédiées : HEIN., 232, GROT., 192, 298, 299 sqq. et, sur sa mort, 304.

<sup>2</sup> A qui succèdera Christophe de Harlay ; cf. lettres de Baudier du séjour anglais, v. g. EP., I, 55. C'est sans doute le Jean de Thumery qui, avec de Thou, Jacques Gillot et Jean de Villemereau, comme lui conseillers au Parlement, va de Tours trouver le roi à Rouen en 1591. THU., VIII, 155 sqq.

<sup>3</sup> Il n'était encore que « ambassadeur désigné » pour la Suisse quand Baudier lui dédie ses vers, POE., 98. Baudier était alors malade ; sans doute faut-il donc dater ce morceau de l'hiver 92-93. — Il ne s'agit pas d'un homo nous ; voir Dominique de Vic in SUL., 296.

<sup>4</sup> 1522-1592. Cf. EST., 295, 304, 314 ; THU., XI, 309 ; et les *A. Gislénii Busbequii omnia quae exstant*, Leyde, 1633, in-12. Ses lettres, publiées dès 1631, furent traduites en français en 1718.

<sup>5</sup> Jean de Vassé (Vassanius), « Pythaeorum nepos » (POE., 100). Cf. Jean Grognet de Vassé, parent de Montgomery, EST., 39 ; et Lancelot Grognet de Vassé, épouse Françoise de Gondi, EST., 542. Baudier connaissait un peu les Pithou, quoiqu'il ne leur ait rien dédié ; cf. EP., I, 37. Sur les Pithou frères, de Troyes en Champagne : Pierre, mort en 1596, et son puîné François, cf. BAIL., II, 2, 260, 264.

<sup>6</sup> Jean de Villers-Hotman, auteur de l'*Anti-Chopin*, contre la Ligue ; cf. C. LENIENT, *La Satire en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, 3<sup>e</sup> édit., Paris, 1886, t. II, p. 123. Fils du célèbre François Hotman (1524-90), et neveu de Antoine (1525 ?-1596), ligueur qui s'était soumis à Henri IV ; cf. EST., 57, et son Epitaphe in BÈZE, *Poemata Varia*, éd. cit., p. 68. Jean Hotman et Baudier avaient, entre autres, eu Philip Sidney pour ami commun.

<sup>7</sup> Michel Hurault de l'Hospital, sieur du Fay (Fayus), petit-fils de Michel de l'Hospital, chancelier de Navarre, intendant de l'armée royale. Champion de la cause de Henri IV, il s'était distingué comme polémiste dans les guerres civiles par ses *Quatre excellents discours sur l'estat présent de la France*. LENIENT, II, 119-120.

<sup>8</sup> Un Flamand, premier valet-de-chambre du roi, familier de Henri IV dès 1592. Cf. SUL., 98, etc. — Baudier dut aussi connaître les Pithou ; cf. EP., I, 37 ; Pierre Pithou était d'ailleurs l'ami de de Thou, THU., VIII, 185.

royale il ne consacre pas moins d'une trentaine de pièces<sup>1</sup>. Sans compter les pièces d'un ordre assez général que lui inspire la Reconquête et la domination montante du nouveau dieu qui se montre à la fois Mars et Auguste, cinq occasions lui fournissent matière à panégyriques précis. C'est, en 1594, l'attentat de Jean Chatel contre le roi : d'où anathèmes, invectives et actions de grâces<sup>2</sup> ; en 1598, la paix de Vervins<sup>3</sup> ; en 1599, les négociations avec la Savoie<sup>4</sup> ; en 1600, le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis : d'où propemptique pour la reine quittant Florence, épithalame et jeux sur les noces<sup>5</sup> ; enfin, en 1601, la naissance du Dauphin, le futur Louis XIII, d'où pièces généthliques<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Cf. le répertoire de ces pièces, infra, append. VII. Grotius dédie aussi des vers à la famille royale de France ; GROT., 317.

<sup>2</sup> L'attentat de Jean Chatel est du 26 décembre 1594. Jean Chatel passa pour « un jeune écolier enseigné par les Jésuites » ; cf. SUL., 138. Aussi Gabriel CHAPPUYS, *Histoire de nostre temps* (sous Henri III et Henri IV), Paris, 1600, in-8°, f° 210 r° sqq ; Pierre MATTHIEU, *Histoire des derniers troubles de France*, s. l., 1606, l. V, ff° 52 r° à 54 r° ; Théodore de Bèze fit aussi des vers sur le sujet de l'attentat : *In horrendum parricidium*, dans les *Poemata Varia*, p. 101. Baudier consacre à ce propos une dizaine de pièces.

<sup>3</sup> Sur la paix de Vervins, cf. supra, p. 157.

<sup>4</sup> POE., 484. Le traité de Vervins soumettait l'affaire de Saluces à l'arbitrage du Pape ; il se récusait. Charles-Emmanuel, duc de Savoie, négocia alors directement avec Henri IV, et pour ce vint en France. Il arrive à Fontainebleau le 14 décembre 1599. Le traité de Paris fut conclu le 27 février 1600, mais, la Savoie se montrant peu pressée d'en appliquer les clauses, la guerre devait reprendre l'année même. Cf. SUL., 214, 219. PALMA CAYET, *Chronologie septénaire*, éd. cit., p. 110.

<sup>5</sup> Le contrat de mariage est du 25 avril 1600 ; SUL., 218. La mission française à Florence était menée par le marquis de Sillery, et d'Alincourt ; cf. Berthold ZELLER, *Henri IV et Marie de Médicis*, Paris, 1877, in-8°, p. 27. Le mariage fut célébré à Florence le 5 octobre 1600. Marie s'embarque à Livourne le 17 octobre 1600, prend terre à Toulon ; elle était à Marseille le 3 novembre : PALMA CAYET, *Chronologie sept.*, pp. 177-192 ; ZELLER, pp. 29-73 et 331-337 ; cf. *Traité du mariage de Henri IV avec la Sérénissime Princesse de Florence*, Honnefleury, 1606. Marie arrive à Lyon le 3 décembre 1600 ; SUL., 230.

<sup>6</sup> Louis XIII naquit à Fontainebleau, le 27 septembre 1601. SUL., 238 ; ZELLER, 99-117. « Le jour de Saints Cosme et Damien », POE., 634.

Nous citerons à titre d'exemple le suivant « Sonnet sur la naissance de Monseigneur le Daulphin » :

Délicieux séjour, qui fais luire à la France  
L'astre tant désiré d'un glorieux Daulphin,  
A qui le Ciel promet un Empire sans fin,  
Dont les Princes puissants révèrent la naissance,  
Tu as or' en depost du règne l'assurance,  
L'amour du genre humain. C'est Auguste Herculin  
Dont le seul nom fameux poussé par le destin  
Fouldroye en son berceau des monstres l'arrogance.  
Le siècle nous présage un bonheur noppareil :  
Puis que l'obscur nuit allume un clair soleil,  
Quel sera le midy de sa brillante gloire ?  
Toute humaine grandeur fleschira sous son bras,  
La main de l'Eternel conduira tous ses pas,  
Et l'univers sera le champ de sa victoire<sup>1</sup>.

A part ces pièces intéressées, où fleurissent professionnellement l'hyperbole et l'amplification oratoire, quelques pièces sont messages d'humaniste, à Florent Chrétien, à Casaubon, à J. J. Scaliger<sup>2</sup>. Une seule inscrit Baudier dans un débat de quelque envergure : celle qu'il voue à Marie de Gournay, la « dixième Muse », la « vierge héroïque », avec des commentaires où il prend position sur le propos des *Essais* de Montaigne<sup>3</sup>. Pierre Villey a dit l'histoire de la renommée du livre à ce tournant de siècle<sup>4</sup>. Le verdict de Baudier, intéressant par ses réserves, ne laisse pas d'être décevant. On devine qu'il aime Montaigne, mais se refuse à l'idolâtrer : on ne saurait dis-

<sup>1</sup> Cf. EP., p. 79 ou POE., 634. Le sonnet plut au roi ; cf. supra, p. 159, n. 1. Une des très rares œuvres de Baudier écrites en français, avec le sonnet à Elisabeth Palatine, POE., 589. Le style ne s'élève jamais au-dessus du conventionnel, pas plus en français qu'en latin. On en aura un bon exemple par ces vers sur la paix, POE., 484 :

Aurea pax coelo delapsa coeruit iras...  
Concordes cocant in mutua foedera dextrae,

pleins d'ailleurs de naïveté dans leur sens.

<sup>2</sup> POE., 65, 123, 406. La pièce adressée à Casaubon à l'occasion de sa publication du *Déipnosophe* d'Athénée remonte par le fait même à 1598, date où parurent les *Deipnosophistarum* l. XV, in-f° en question.

<sup>3</sup> POE., 75, avec des commentaires à la fin du livre, p. 662.

<sup>4</sup> Pierre VILLEY, *Montaigne devant la postérité*, 1935, pp. 56 sqq.

tinguer en ses critiques de réclamation originale ou fermement définie <sup>1</sup>.

## II. — L'AFFAIRE SCALIGER.

Après la recherche d'une situation stable et lucrative pour lui-même, l'affaire où Baudier eut à déployer le plus d'encre et d'activité fut celle du départ de Joseph-Juste Scaliger vers Leyde. Au moment même de l'arrivée de Baudier en France, Juste-Lipse <sup>2</sup>, après douze ans d'enseignement à l'Université de Leyde (il y était depuis 1579), à la suite de la publication de ses *Politicorum siue civilis doctrinae libri sex* (1589), qui suscitaient l'indignation des Réformés, quittait Leyde pour Liège, avant de se fixer à Louvain en 1592. Celui qui lui succédera, Joseph-Juste Scaliger <sup>3</sup>, le fils de l'illustre Jules-César Scaliger, est

<sup>1</sup> Après avoir remarqué que, sur le propos de Montaigne, les opinions sont très diverses et souvent fort tranchées, Baudier ajoute en son propre nom, usant de termes mesurés : « Abundat ille quidem uitiiis, sed quae non temere nisi in praeclaris et excellentibus ingeniis reprehendantur. Adde, quod haec compensantur pluribus longe uirtutibus... Herbae quaedam inutiles non innascuntur nisi solo praepingui ac feraci ».

<sup>2</sup> Juste-Lipse (1547-1606). Il forme, avec Scaliger et Casaubon, le « triumvirat littéraire » du siècle (c'est le titre du volume que leur consacrait Nisard). C'est à lui que Scaliger succède, et non l'inverse comme le dit P. VAN TIEGHEM, *op. cit.*, p. 377. — Il a échangé lui-même quelques lettres avec Baudier ; cf. EP., IUST., LIPS. — Baudier lui a dédié plusieurs pièces : son ode II, « O qui lymphæ Aganippide », POE., 513 ; son ode III, « O Phoebe, montes qui colis Aonae », POE., 517, à l'occasion de la publication du *De Constantia* de Lipse, et une autre pièce sur le même ouvrage, *In libros Lipsii de Constantia*, Κλητίζειντε λόγοις, POE., 642 ; une élégie « Lipse deliciae Musarum », POE., 603, écrite en maladie (elegia quam scripsit in morbo) et qui doit ainsi dater du début de 1591 ou de l'hiver 92-93 ; une pièce sur sa mort, *In obitum Viri magni Iusti Lipsii*, POE., 230. — Sur Lipse, et en particulier sur sa mort, cf. encore HEIN., 64 (epicedium), 68, etc. ; GROT., 251 (In Lipsii obitum), 297. — L'Université de Leyde était toute jeune : elle n'avait été fondée qu'en 1575.

<sup>3</sup> Cf. supra, p. 143, n. 3. Ami de Baudier, d'après sa correspondance et ses vers, il est lié aussi avec Auguste, Christophe et Claude Dupuy, Heinsius, Florent Chrétien, Doës, Casaubon, Juste-Lipse ; cf. SCAL., index. Heinsius et Grotius lui dédient mainte pièce ;

pour l'heure installé à Preuilly-sur-Claise (Indre-et-Loire actuelle), chez Louis Chasteigner de la Rocheposay, conseiller du Roy, et, entre autres choses, baron de Preuilly<sup>1</sup>, comme précepteur de ses fils. Dès le 10 août 1591, Jean van der Doës le fils annonce à Baudier, alors à Caen, la nouvelle du départ de Lipse<sup>2</sup>. Il semble bien que ce fut Baudier qui proposa le premier Scaliger pour lui succéder, encore qu'il ne le connût que depuis peu<sup>3</sup>. Aussitôt cette lettre reçue, il fait dépêcher cette proposition à van der Doës le père (et par lui aux pouvoirs compétents) par l'organe de Jacques Crucius<sup>4</sup>. Il l'appuie d'une lettre au même van der Doës, où, après avoir dit tout son regret du départ de Lipse, perte sensible pour l'Académie, il prend l'initiative de désigner Scaliger; il pourrait accepter, et Baudier promet de s'occuper de la chose, grâce aux liens cordiaux qui les unissent: mais il faut que van der Doës lui fasse connaître au plus tôt le sentiment de

cf. HEIN., 37, 130 sqq., 68 sqq., 356, 417, 444, 446; 308 (sur sa mort); 51 (Manes Scaligeri Apotheosis); etc. — GROT., 257 sqq.; 308-311 (sur sa mort); Scaliger à Grotius, GROT., 446.

<sup>1</sup> Louis Chasteigner, baron de Malval et de Preuilly, seigneur d'Abain, de la Rocheposay et de Touffou, conseiller du roi (1535-95). Dévoué à Henri III et Henri IV, il avait été ambassadeur à Rome en 1575, et emmène Scaliger en Italie avec lui. Au retour, il le choisit comme précepteur de ses fils. De son mariage avec Claude Dupuy, il avait eu pour fils Henry-Louis, né à Tivoli le 6 septembre 1577, évêque de Poitiers en 1611, mort en 1651; et Ferdinand, 1579-1607. La famille était apparentée aux Baïf puisque Jean de Baïf, le père de Lazare, avait épousé noble dame Marguerite de la Roche Posay; cf. Scévole de SAINTE-MARTHE, *Eloges*, in *Opera Latina*, 1633, p. 10, et B. HAURÉAU, *Histoire littéraire du Maine*, t. I, 1870, p. 227.

<sup>2</sup> De Leyde, 10 août 1591; EP., I, 11. Lipse avait pris prétexte de sa santé (ualetudinis causa, I, 11; cf. ualetudo ostenditur, SCAL., IV, 470; en réalité, les responsabilités du départ étaient complexes: « nec de culpis dicere attinet, quae ubicunque resideant », EP., I, 12) pour partir vers Liège « ad tempus » (EP., I, 11): cette formule de Doës est équivoque; faut-il entendre « au bon moment »? Plutôt « temporairement »; Lipse dut faire croire, pour masquer plus ou moins officiellement son départ, qu'il allait seulement faire une cure.

<sup>3</sup> « Quanquam recens haec inter nos notitia est »; EP., I, 8; de Caen, 19 juin 1591. — L'initiative est de Baudier: « Mihi in mentem uenit », EP., I, 12.

<sup>4</sup> « Quum tu per Crucium... denuntiari curaueris », SCAL., IV, 469.

Leyde ; en cas de besoin, il offre même de se rendre aux nouvelles auprès de l'Académie (il est alors à Middelburg, — qui est d'ailleurs le pays de Crucius, — prêt à tâter ses chances) ; sinon, il repart pour la France, non loin, justement, de la résidence de Scaliger (c'est-à-dire à Tours), et s'offre à établir la liaison<sup>1</sup>. Ce message croise celui par lequel van der Doës, en lui annonçant officiellement le départ de Lipse, et prenant acte de sa proposition transmise par Crucius, lui donne une entière acceptation, lui promet une gratitude efficace s'il réussit à faire venir Scaliger, et lui annonce qu'il lui dépêche un jeune professeur de droit de l'Académie de Leyde, Gérard Tuning, afin de s'informer en toute discrétion<sup>2</sup>. La liaison dut vite se rétablir entre van der Doës et Baudier, puisqu'à la fin de 1591 les Curateurs de l'Académie et les Echevins de Leyde envoyaient à Scaliger, avec une proposition officielle et au milieu des flatteries d'usage, l'annonce de la venue vers lui, en ambassade, de Baudier et de Tuning<sup>3</sup>. En même temps, Leyde fait agir les Etats de Hollande et West-Frise, qui expédient à Scaliger une lettre d'adulation propitiatoire<sup>4</sup>, et à Henri IV une demande d'intervention auprès de Scaliger<sup>5</sup> ; et le prince Maurice de Nassau, le fils du prince d'Orange, qui écrit à Henri IV dans le même sens<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> EP., I, 12. Middelburg, 17 septembre 1591.

<sup>2</sup> SCAL., IV, 469. Lettre de Doës père à Baudier, La Haye, 18 sept. 1591. Lipse est parti : « Ei nunc successor quaeritur. Sed quis ille tantae personae capax ? Nisi tu Scaligerum illum dicas. » Il demande à Baudier de tout dire à Tuning, « si quid de Scaligeri uoluntate propius compertum atque exploratum habueris » ; en cas de succès, « omnia a te nobis data putabimus, mutuuum facturi, quum uoles ». Sur Tuning, cf. une lettre de Juste-Lipse à lui, LIPS., II, 76 ; aussi poèmes à lui dédiés : HEIN., 349 et 439 : « In Tuningii Apophtegmata », GROT., 318.

<sup>3</sup> SCAL., IV, 470. A Scaliger, « literarii senatus principi ».

<sup>4</sup> SCAL., IV, 479. La Haye, 7 oct. 1591.

<sup>5</sup> 7 octobre 1591, SCAL., IV, 481. Henri IV adresse deux lettres à Scaliger ; SCAL., IV, 478 et IV, 482. L'une est expédiée « du camp devant Rouen », 3 déc. 1591 ; dans l'autre, de Mantes, 20 avril 1591, Henri IV félicite Scaliger d'aller en Hollande « selon que je vous ay cy devant escrit, que je le desirois ».

<sup>6</sup> La Haye, 6 oct. 1591. SCAL., IV, 480.

Là-dessus, au mois de décembre, Tuning part vers Tours <sup>1</sup>, sans doute accompagné de Baudier <sup>2</sup>. Mais c'est où les choses commencent à se gâter. Une fois en France, Baudier regagne Caen, et Tuning ira seul auprès de Scaliger. Plus : en route, Tuning est détroussé par une bande de Ligueurs, qui le délestent en particulier des lettres officielles de Hollande et d'une « très longue » lettre de Baudier qu'il portait à Preuilly <sup>3</sup>. L'absence de Baudier, la perte de documents essentiels (portant sans doute, entre autres, les propositions concrètes, pécuniaires et diverses, qu'on faisait à l'humaniste) firent échouer la mission. Les 20 et 21 janvier 1592, Tuning repartit chez lui, Scaliger expédie trois lettres pour expliquer son refus : à Maurice de Nassau, aux Curateurs, à van der Doës <sup>4</sup>. Il a vu Tuning, mais, quelque mauvaise que soit en France la situation de l'humanisme <sup>5</sup>, il ne peut partir vers Leyde : qu'on en accuse, non sa mauvaise volonté, mais l'infortune du sort <sup>6</sup> ; van der Doës ne se décourage pas pour si peu, et, croyant ne plus pouvoir compter sur Baudier, s'occupe de trouver un nouvel intermédiaire en Florent Chrétien, qui est à Vendôme, un de ses vieux camarades d'études, et son corréligionnaire <sup>7</sup>. Si vraiment, lui écrit-il, Scaliger veut venir — à toi de sonder la « sincera animi uoluntas » — et que seule, comme il semble, l'inquiétude du voyage

<sup>1</sup> Le passeport français du « docteur Tuning » (SCAL., IV, 483) est daté du 3 décembre 1591.

<sup>2</sup> En SCAL., IV, 470, on parlait d'une ambassade commune de Baudier et Tuning auprès de Scaliger.

<sup>3</sup> Les lettres de l'Académie perdues, cf. SCAL., IV, 475 et 484 ; de même, une « pergrand[is] epistol[a] » de Baudier « quae et hostium potita est », EP., I, 18.

<sup>4</sup> Scaliger à Maurice de Nassau, 20 janv. 1592 ; SCAL., IV, 484 ; aux Curateurs, 21 janv. 1592, SCAL., IV, 475 ; à Doës père, même date, SCAL., IV, 476.

<sup>5</sup> « Cum huic literas abegerint ciuiles furores ut bono uiro ubiuis potius esse, quam in Gallia expediat », SCAL., IV, 475 : une simple phrase comme celle-là suffisait à laisser la porte ouverte, malgré le refus exprimé.

<sup>6</sup> « Ut non uobis de uoluntate mea, sed mihi de infelicitate temporum meorum conueniri liceat », SCAL., IV, 475.

<sup>7</sup> SCAL., IV, 471, lettre de Doës à Florent Chrétien. Il lui rappelle le séjour commun à Paris « ante annos XXX ».

l'arrête, tâchons d'aplanir la difficulté : travaille pour nous « sine fuco et fallacia » ; car les mauvaises langues commencent à marcher (entendons qu'un refus mol et mal déguisé de Scaliger, mis sur le compte du mépris, tendrait à déconsidérer l'Académie).

C'est alors que Baudier rentre en lice. Et, tout au long de l'année 1592, c'est lui qui va se démener le plus pour tâcher d'amener une solution heureuse de l'affaire. Les pouvoirs, de nouveau, lui font confiance et s'en remettent à lui. Après une première lettre inconnue de nous (qui peut être imaginaire)<sup>1</sup>, Baudier écrit d'abord à van der Doës, pour faire connaître les raisons qui l'empêchaient d'aller à Tours<sup>2</sup>. Il s'excuse sur le ferme attachement de Groulard, auquel il ne peut s'arracher, et accuse de calomnie ceux qui, à ce qu'on lui a dit, ont mal interprété son abstention : imaginant qu'il est retenu à Caen par une petite femme ; à quoi nous ajouterions volontiers deux ordres de calomnie ou de médisance que Baudier ne donne pas, mais qui ne manquèrent assurément pas de s'exprimer : on dut laisser entendre que son empressement à faire partir Scaliger était feint, car il convoitait lui-même la place (ce qui pourrait n'être pas tellement faux, à moins que Baudier convoitât justement la place de Scaliger à Preuilley) ; et enfin, le taxant sans doute de vantardise, pour avoir promis inconsidérément (il s'en défendra) que, sur sa démarche, Scaliger serait tout de suite consentant, et peut-être au moindre prix. Heureux que, première étape, Scaliger ait été, sur sa proposition, agréé à Leyde, Baudier s'étonne et se vexe que Tuning n'ait pas jugé bon de lui rien mander sur l'issue de sa démarche : seul Florent Chrétien lui en a donné nouvelles, lui faisant savoir que Tuning est reparti avec bon espoir. D'ailleurs, Baudier se propose de gagner Tours au plus tôt. De fait, dès l'arrivée à Tours, il adresse, après plusieurs autres (dit-il), une nouvelle lettre à Scaliger<sup>3</sup>, où, se défendant encore contre

<sup>1</sup> Allusion en Ep., I, 16.

<sup>2</sup> Ep., I, 16. De Caen, 17 mars 1592.

<sup>3</sup> Ep., I, 18. Tours, 29 avril 1592.

les mauvais propos, il rappelle que c'est à son instigation que Tuning fut envoyé à Preuilly, adresse à Scaliger des éloges sans mesure — tu es seul à défendre dans le présent siècle la dignité littéraire — et, pour ménager en même temps sa susceptibilité, ajoute qu'en donnant espoir à Leyde de lui envoyer Scaliger, il n'a pas eu la légèreté de promettre son acceptation, se gardant bien de l'engager témérairement en aucune manière. Il revient sur le même propos <sup>1</sup> pour affirmer que les Etats eurent tort s'ils crurent à une promesse ferme de sa part, et le féliciter de n'avoir pas accepté à Leyde une « exilis conditio » ; la lettre de Scaliger à l'Académie, que Vertunien lui a montrée, lui agréa fort. Il faut sans doute entendre que Scaliger réservait maintenant sa réponse définitive jusqu'à ce qu'on lui eût fixé des émoluments appréciables. Dans une lettre à Baudier qui n'est qu'un accusé de réception <sup>2</sup>, Scaliger réserve toute explication pour un entretien oral avec son ami, et lui annonce sa venue. Si bien que Baudier peut faire savoir à van der Doës que tout n'est pas perdu, et qu'ils vont se concerter tous deux <sup>3</sup>.

La situation de l'affaire en 1592 est donc la suivante : Scaliger a refusé pour la forme, et voudrait bien se faire un peu prier, de manière à obtenir quelques conditions plus avantageuses. Mais, s'il paraît s'en ouvrir plus ou moins implicitement à Baudier, il semble n'en avoir pas dit grand chose à Leyde. Et, après le rapport et le pseudo-refus de Scaliger en janvier — réponses contradictoires, puisque Tuning gardait bon espoir et que Scaliger déclinait l'offre — les pouvoirs pouvaient estimer les communications de Baudier imprécises et ses négociations paresseuses. Aussi se décidèrent-ils une seconde fois à se passer de lui : le 1<sup>er</sup> novembre 1592, les Curateurs et les Echevins de Leyde adressaient trois lettres en France : l'une à Scaliger, pour faire le point <sup>4</sup> ; deux autres à Vertunien et

<sup>1</sup> Nouvelle lettre à Scaliger, 6 juin 1592 ; Ep., I, 20.

<sup>2</sup> Preuilly, 23 mai 1592 ; Ep., I, 19.

<sup>3</sup> 23 juillet 1592 ; Ep., I, 23.

<sup>4</sup> SCAL., IV, 472, 1<sup>er</sup> nov. 1592, « ex decreto Curatorum et Consulum ».

à Falaizeau, pour obtenir leur entremise<sup>1</sup>, puisque l'attitude de Baudier demeurait à leurs yeux équivoque. A Scaliger, ils promettent de lui consentir toutes les conditions qu'il demandera<sup>2</sup>, lui offrant même, s'il préfère, de le prendre quelque temps à l'essai<sup>3</sup>. Des deux médecins, François Lavau-Vertunien et Charles Falaizeau, ils requièrent, en deux lettres presque mot à mot identiques, des démarches d'appui auprès de Scaliger. Peu après, un nouveau message est adressé dans le même sens à Scaliger par les Etats de Hollande, qui essaient de renouer les négociations<sup>4</sup>. Afin de ne perdre aucune chance, on dépêchait tout de même à Baudier deux jeunes étudiants de l'Académie, pour tâcher d'avoir une réponse. Baudier annonce la chose à Scaliger : on t'attend là-bas, sans doute sur la foi du rapport de Tuning ; j'appuie l'invitation de Leyde de tout le poids de mon amitié pour toi : quant aux arguments, Tuning te les aura tous dits ; fixe-moi seulement afin que je sache que répondre<sup>5</sup>. Scaliger de répondre aussitôt par un refus catégorique<sup>6</sup> : je suis moins décidé que jamais à partir, s'il reste une lueur d'espoir ou de malentendu, je compte sur toi pour la dissiper ; mon parti est de mourir dans ma patrie et avec ma patrie, s'il le faut ; et d'ailleurs je connais ma force et mes limites, je n'ai rien de ce qu'il faut pour m'avancer hors de l'ombre et m'engager dans l'arène ; je suis fier néanmoins de l'honneur qu'on m'offrirait, qui restera dans la postérité comme une marque flatteuse de la distinction où me tenait l'étranger alors même qu'on me méconnaissait en France. Mais c'est tout.

La campagne de 1592 aboutissait donc à un échec bien plus net que celui de l'an passé. Il semble qu'il faille le mettre, outre une certaine maladresse d'opérations mal

<sup>1</sup> SCAL., IV, 473 et 474, 1<sup>er</sup> nov. 1592.

<sup>2</sup> « Ut nihil a nobis praeterea requisiturus sis ».

<sup>3</sup> « ... quod an placeat tibi, ad tempus experiri licebit ; neque enim ut auribus tuis, sed oculis credas uolumus, an poenitenda tibi uideatur mansio in his regionibus ».

<sup>4</sup> La Haye, 26 nov. 1592 ; SCAL., IV, 485.

<sup>5</sup> Baudier à Scaliger, 13 nov. 1592 ; EP., I, 24.

<sup>6</sup> Scaliger à Baudier, Preuilly, 18 nov. 1592 ; EP., I, 25.

concertées des Belges, sur le compte de la susceptibilité de Scaliger. Toutes ces manœuvres lui donnèrent à penser qu'on voulait lui forcer la main<sup>1</sup>. Il joua d'autant plus résolument l'indépendance.

La position change un peu dès le début de 1593. Scaliger s'est adouci. C'est que l'Académie batave lui a fait de nouvelles propositions, lui offrant « des conditions des moins méprisables », à savoir 1.000 écus d'or soleil, sans qu'il ait d'autre travail que de se montrer là-bas, pour enrichir et parer de sa seule présence le lustre de l'Académie<sup>2</sup>. Baudier insiste auprès de Scaliger, et finit, à force de discours persuasifs (dit-il), par le décider à aller là-bas : encore décline-t-il les offres de l'Académie ; son voyage, il est bien entendu, ne sera que de pure courtoisie, il ira seulement remercier et s'expliquer, et puis rentrera chez lui<sup>3</sup>. S'il ne part pas tout de suite vers Leyde, c'est, écrit-il à van der Doës, par scrupule, et non pour tergiverser : il veut bien faire ce voyage à Leyde, mais se sent retenu par les obligations qu'il a envers son élève, Henri-Louis de La Roche-posay<sup>4</sup>. Mais Baudier, au mois d'avril, après une visite, peut-être décisive, qu'il rend à Scaliger et que Scaliger doit lui rendre<sup>5</sup>, paraît bien considérer que l'affaire est dans le sac<sup>6</sup>, tandis que van der Doës le fils le congratule de l'heureux succès qui semble devoir maintenant couronner leur vœux<sup>7</sup> : autrement dit, ils gagent tous deux qu'une fois Scaliger à Leyde, on saura bien l'y retenir, à supposer que la visite de politesse ne soit pas une simple façade adoptée par l'humaniste pour masquer son revirement. Pour l'instant, d'ailleurs, loin

<sup>1</sup> « Quem ducere uolentem non potuerunt, quomodo nolentem trahere possint non uideo » ; EP., I, 25.

<sup>2</sup> Baudier à de Thou, 11 mai 1593 ; EP., I, 33.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Scaliger à Doës, Preully, 27 mars 1593 ; SCAL., IV, 477 : « conscientiam scilicet tergiuersationem esse putastis... expecta nos igitur. »

<sup>5</sup> Allusions en EP., I, 30 ; Baudier à Scaliger, 28 avril 1593.

<sup>6</sup> EP., I, 28, 9 avril 1593, Baudier à Doës père ; EP., I, 33, 11 mai 1593.

<sup>7</sup> EP., I, 29, fin avril 1593.

de songer à gagner Leyde, Scaliger ne trouve même pas le nécessaire pour aller visiter à Tours, tout ennuyé qu'il est par des soucis d'argent <sup>1</sup>, Baudier, qui espère en vain chaque jour le voir venir <sup>2</sup> : Tours représentant sans doute la première étape du voyage à Leyde. Scaliger pourtant ne tarde pas à voler vers l'Académie, qui le retiendra en effet. En vain une haute dame de France s'efforce-t-elle dès la première heure, quand il n'est pas encore fixé là-bas, de l'en rappeler pour le donner pour précepteur à son fils <sup>3</sup>. Il se « laisse fléchir » par l'Académie, et restera là-bas. Baudier de lui en crier sa reconnaissance et sa joie, avec la fierté qu'il éprouve d'avoir été l'artisan majeur de son départ, et son soulagement aussi de pouvoir enfin faire taire les rumeurs de la calomnie que suscitait contre lui le demi-échec de ses démarches <sup>4</sup>. Scaliger tardera à donner de ses nouvelles à Baudier, mais dès la reprise de la correspondance il se félicitera d'avoir écouté ses conseils <sup>5</sup>.

### III. — LES OFFICES.

Des affaires de moindre envergure mais plus quotidiennes occupent aussi l'esprit et la correspondance de Baudier en France. En des temps où les services publics d'information, de circulation, de transmission et d'échange — journalisme, poste, banque, hôtellerie et tourisme — n'existent qu'à l'état d'embryon, l'amitié n'est pas seulement un sentiment choisi, c'est encore, et indispensable, une fonction sociale. La sympathie est d'utilité publique et privée. La société internationale que forment en particulier les humanistes <sup>6</sup>, ceux tout au moins de toute l'Europe

<sup>1</sup> Scaliger à Baudier, 8 mai 1593, EP., I, 32.

<sup>2</sup> Baudier à Scaliger, 23 mai 1593 ; EP., I, 34.

<sup>3</sup> Baudier à Doës père ; EP., I, 35, 24 août 1593.

<sup>4</sup> Baudier à Scaliger, 13 nov. 1593 ; EP., I, 36.

<sup>5</sup> Scaliger à Baudier ; Leyde, 15 juin 1595 ; EP., I, 40 ; et, du même au même, 7 sept. 1595 ; SCAL., IV, 367 : « biennium uertens est, ex quo me in Batauiam... auctoritas Ordinum traduxit » ; il sera bientôt l'objet des attaques des Jésuites et de Gaspar Scioppius.

<sup>6</sup> Voir R. LEBÈGUE, *L'humanisme latin de la Renaissance*, in *Mémorial des études latines*, Paris, 1943, p. 271 ss.

occidentale, constitue une véritable confrérie, un groupement autonome de secours mutuel. Ce milieu est régi par un ensemble de lois tacites de courtoisie et de bienséance, tout aussi impérieuses que les lois publiques et les arrêts de cour. Il y a, pour régler la civilité, un code authentique des obligations réciproques, une véritable étiquette : les termes les plus administratifs sont ici de mise. La sanction étant l'exclusion tacite du groupe; la récompense, les bons offices et la bonne humeur des amis. Ensemble de formules, de démarches et de soins qui peuvent garder dans tel détail la spontanéité sentimentale de la sympathie, mais n'ont rien de facultatif. Et la dureté des temps fait que pendant les guerres civiles ces obligations sont plus impérieuses, plus catégoriques que jamais<sup>1</sup>. Plus étroites qu'aux temps de notre premier Risorgimento, aux temps de la Renaissance lyonnaise<sup>2</sup>, elles ne se peuvent comparer qu'au code de services mutuels des *officia*<sup>3</sup> imposés aux amis à l'époque trajane, à l'heure du dernier éclat de la civilisation romaine classique<sup>4</sup>. De ces obligations très strictes, on peut dégager les plus impératives.

1<sup>o</sup> *Service d'Information*. — Le premier devoir auquel on ne saurait se soustraire sans danger consiste à écrire<sup>5</sup> : répondre aux lettres des amis, ou prendre l'initiative de leur donner signe de vie. C'est une obligation que la correspondance, et Baudier assure qu'elle lui est légère : « même quand je suis très pris, rien ne m'est plus agréable

<sup>1</sup> Quoique l'on regrette parfois la décadence de la civilité morale : « negligentia moris antiqui » ; Ep., I, 36.

<sup>2</sup> J'évoque la question dans *Les Bagatelles de Nicolas Bourbon*, Paris, 1945, principalement pp. 6-8.

<sup>3</sup> Le mot employé par nos humanistes est d'ailleurs le même ; et l'on prend la chose fort au sérieux. Cf. « officio defuisse uidear », Ep., I, 22 ; « obliuio officii », Ep., I, 30 ; « officii munus », Ep., I, 38 ; etc. On ne badine pas avec ses devoirs ; cf. « suspicio neglectae fidei », I, 28.

<sup>4</sup> Cf. A. M. GUILLEMIN, *Pline et la vie littéraire de son temps*, Paris, Les Belles Lettres, 1929, in-8°.

<sup>5</sup> « Officium in scribendo », Ep., I, 35, dit aussi « officium literarium », I, 8 et « officium literarum », I, 40. Le contraire est la « culpa silentii », I, 33.

que le devoir de correspondre <sup>1</sup> ». On a plaisir à voir un ami vous réclamer des lettres <sup>2</sup> : mais c'est en même temps un reproche, car c'est une offense que de ne pas écrire, et de telles négligences sont très aigrement supportées <sup>3</sup>. Elles exigent au moins qu'on s'excuse : l'incipit de bien des lettres sera ainsi fait de réclamations et griefs, ou au contraire de justifications et regrets protocolaires. « Quelque réconfort que me donne, écrit par exemple Baudier, la loyauté de ton amitié et la conscience que j'ai de remplir mes devoirs, je ne puis néanmoins cacher la peine et l'amertume que j'éprouve à ne point recevoir de lettres de vous, et pas même un bonjour à me faire transmettre. J'ai beau chercher et rechercher, je n'y trouve qu'une explication : mes lettres, je pense, ne vous seront pas parvenues. Fâcheux contretemps : la faute en est partout, et c'est moi qui pâtis. Non seulement la négligence des courriers, ou bien la calamité des temps, me prive de la jouissance de tes lettres, et ce malheur m'est des moins négligeables, mais elle me fait tomber en suspicion de mal respecter mes engagements » <sup>4</sup>. Et Scaliger : « Je ne sais qu'une chose : négliger le devoir de correspondance, et ne pas faire cas de l'amitié, c'est tout un » <sup>5</sup>.

On doit donc écrire souvent : mais il faut bien se garder

<sup>1</sup> « Nihil est quod usurpem libentius etiam in negotio, quam officium hoc literarium » ; *Ep.*, I, 8.

<sup>2</sup> Cf. *Ep.*, I, 29 : « Bene, quod a me literas frequentiores efflagitas, amicissime Baudi ; amoris enim tui ea in re magnitudinem agnosco : nec tamen bene, si de silentio grauius quidquam suspicaris ».

<sup>3</sup> Cf. *Ep.*, I, lettres 27, 28, 29, 35, 39...

<sup>4</sup> « Quanquam me plurimum solatur et amicitiae tuae fides, et officiorum meorum conscientia, tamen dissimulare non possum, quin grauius et iniquo animo tulerim, nullas a uobis literas, ac ne datariam quidem salutem ad me missam. Quaerenti mihi diu ac saepius, quid causae esset : non aliud in mentem uenit, quam quod existimo literas meas non fuissè perlatas : cuius incommodi culpa ubicunq; haereat, penes me certe poena est, qui per hanc siue tabellariorum incuriam, siue temporum iniuriam, non solum careo fructu literarum tuarum, quae minime minima est fundi nostri calamitas, sed uenio etiam in suspicionem neglectae fidei », *Ep.*, I, 28.

<sup>5</sup> « Hoc unum scio, negligere officium literarum, perinde esse ac amicitiae rationem non habere » ; *Ep.*, I, 40. Ce n'est que par un raffinement de politesse que l'on reproche à un ami très sûr de s'excuser de son silence : *Ep.*, III, 28.

de tomber dans l'excès contraire ; il ne faut pas écrire de lettres trop longues, car le temps du correspondant est précieux, et nous n'avons pas le droit de le gaspiller à des bagatelles en abusant de sa bienveillance<sup>1</sup>. Il est de bon ton, au surplus, de multiplier les formules de modestie : mes lettres, dira-t-on, ne sont que bagatelles et petites choses (*nugae*), que tu ne perdrais guère à ne pas recevoir, — mais ne faut-il pas de temps en temps que l'homme le plus sérieux se délasse à plaisanter, voire à déraisonner gentiment (*nugari*, interdum *hallucinari*, *ineptire*) ?<sup>2</sup> — tandis que voir les tiennes égarées en route serait perte irrémédiable pour moi<sup>3</sup>.

Il est rare que les informations données soient d'un intérêt général. A une époque où cependant les événements de la grande histoire se précipitaient, c'est des incidents de la petite que l'humaniste se montre surtout curieux. Non sans quelque goût byzantin. On ne peut guère inscrire au compte des informations générales que quelque doléance sur la « barbaries » ambiante<sup>4</sup> et le trouble où s'agitent les affaires de France. « Les choses de France sont pleines d'obscurité »<sup>5</sup> : la formule a toute la concision impériale d'un « *fit magna caedes* » de César ou du « Madame il fait grand vent » du roi d'Espagne de Hugo. Scaliger est aussi bref, affirmant que la Belgique voit heureusement reflourir les lettres au moment même où elles dépérissent en France<sup>6</sup>. Quant aux anecdotes de la

<sup>1</sup> Cf. Ep., I, 9, etc.

<sup>2</sup> Ep., I, 30 ; I, 59 et 68 ; I, 21. Cf. *nugae*, I, 64 et passim. Ce badinage est d'ailleurs une règle du genre : « *lex est ista epistolae ut aliquando debeat alucinari* » ; Ep., I, 6. Inspiré d'ailleurs de Cicéron : « *epistolae nostrae debent halucinari* », *ad Quintum*, II, 9, 1 ; cf. *ad Atticum*, XV, 29, 2.

<sup>3</sup> Cf. Ep., I, 18, à de Thou.

<sup>4</sup> Ep., I, 39, etc.

<sup>5</sup> « *Res Gallicae multum habent caliginis* », Ep., I, 35. Baudier, quoiqu'il ait flirté avec le second cardinal de Bourbon, est toujours du parti du roi.

<sup>6</sup> Scaliger, in Ep., I, 40. « *Sed omnino necesse est, ut gloriae imperii Gallicani ita literarum eandem senectutem impendere. Sed bene est, quod hic reuiuiscunt summò cum honore, ita ut de hac Academia meliusque sperare mihi liceat* » (1595). Scaliger est à Leyde. Cf. Baudier, *Ad Lectorem*, Poë., 9 : « *Quin et poësis*

petite histoire, elles s'évoquent en allusions : ici, à la trahison de Biron, évoquée très vaguement <sup>1</sup> ; ailleurs, à la seconde retraite de Joyeuse chez les Capucins <sup>2</sup>. Ce qui intéresse surtout les humanistes, c'est de savoir où en sont les amis : c'est d'eux, de leurs voyages, de leur santé, de leurs écrits, que l'on tient à recevoir des nouvelles. Juste-Lipse est parti vers Liège <sup>3</sup> ; de Thou est en train de se rétablir <sup>4</sup> ; que devient Juste-Lipse ? <sup>5</sup> ; de Thou est de retour, il a quitté Chartres depuis trois mois <sup>6</sup>. Tel est le

---

iam Gallis perit || Ronsardus ex quo tempore ad plures iit, || Bartasiusque, seculi soles duo ». Du Bartas mis sur le même plan que Ronsard, voilà d'ailleurs qui révèle un âge, mais ne fait guère honneur au goût de Baudier.

<sup>1</sup> Ep., I, 68. Baudier à Casaubon, 18 février 1603. Biron conspirait dès 1595, il fut exécuté en 1602. Cf. SUL., 240 sqq. (1602). Baudier évoque aussi en vers le supplice de Biron ; POE., 485-489. C'est la même conspiration qu'on retrouve en cette « molitio » à laquelle Henri IV échappe ; Ep., I, 63.

<sup>2</sup> Ep., I, 52, Baudier à Lipse : « Noui nihil succurrit. Imo uero res mira contigit hesterno uespere. Pro certo enim renunciatum est nobis, cum essem apud D. Thuanum, eique literas tuas legendas darem, Ducem de Joyeuse rursus redditum ordini Capuchinorum, quae res benignam materiam praebuit uarie super tali facto disse-rendi ». Il s'agit de Henri, duc de Joyeuse, comte du Bouchage (1567-1608), grand-maître de la garde-robe du Roi et gouverneur du Languedoc. Il avait épousé en 1582 la sœur du duc d'Epéron, Catherine de Nogaret de Lavalette. Elle mourut en 1587 : et Henri de Joyeuse se fit capucin à Paris, sous le nom de Père Ange. En 1592, à la mort de son frère Antoine-Scipion, il rentra dans le siècle comme duc et gouverneur du Languedoc pour la Ligue (1596). Après sa soumission, Henri IV le fit maréchal de France. Il fit définitivement retour en religion en 1599. Sa fille épousa Montpensier. Cf. EST., 311 ; PALMA CAYET, *Chronol. septén.*, éd. cit., f<sup>o</sup> 75 r<sup>o</sup> à 77 v<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> Ep., I, 11. Doës fils à Baudier, Leyde, 10 août 1591.

<sup>4</sup> « Thuanus conualescit », Baudier à Scaliger, 29 avril 1592. Sur cette maladie de de Thou, cf. THU., XI, 158 (1592). De Thou était allé de Tours à Rouen auprès du Roi (1591). Au retour, « sur le chemin de Chartres à Tours, il tomba dangereusement malade... Son mal venoit du séjour de quatre mois qu'il avoit fait au camp devant Rouen, où l'air corrompu par la longueur du siège avoit causé la peste ». Malade pendant plusieurs semaines, il fut soigné par Charles Falaizeau et François Lavau. A la fin de 92, il regagnait la Cour à Chartres. En action de grâces pour sa guérison il écrivit son *Parabata Vincetus*, ou « Le Démon enchaîné ».

<sup>5</sup> Scaliger à Baudier, 18 nov. 1592 ; Ep., I, 25.

<sup>6</sup> Baudier à Doës fils, 6 avril 1593 ; Ep., I, 27.

genre d'informations dont nos humanistes semblent le plus friands.

C'est enfin un devoir que de faire transmettre son salut, par le destinataire, aux amis communs de sa région <sup>1</sup>.

2<sup>o</sup> *Service de Poste*. — Encore faut-il que les lettres parviennent au destinataire. Ici les relations d'amitié jouent le rôle d'un service public : et de multiple façon. Quand on aura à se déplacer, on désignera une demeure amie pour servir de poste restante : un jour, Baudier invite Scaliger à lui adresser sa réponse chez Louis Servin <sup>2</sup> ; une autre fois, quittant l'Angleterre pour rentrer en son pays, et ne sachant sans doute pas encore où il se fixera, il donne pour adresse à Christophe Dupuy la maison de Scaliger <sup>3</sup>. Pour faire parvenir des messages, on usera de l'intermédiaire des amis : van der Doës fils fait passer par Baudier un livre à Scaliger <sup>4</sup> ; Scaliger fait tenir de Chartres à Florent Chrétien une lettre envoyée de Tours par Baudier <sup>5</sup>. On peut, en cette transmission — soit profiter du voyage personnel d'un ami : peut-être, dit Baudier à Scaliger, porterai-je moi-même ta lettre à Juste-Lipse en Belgique <sup>6</sup> ; c'est évidemment le moyen le plus sûr, mais le moins communément praticable ; — soit user des offices d'un courrier sans doute professionnel (*tabellarius*) <sup>7</sup> : on a vu suspecter plus haut la conscience professionnelle de ce genre d'agents ; — soit profiter des circonstances : à Caen, Baudier a toute commodité pour faire passer des lettres

<sup>1</sup> C'est la « *clausula salutationis* », Ep., I, 15 ; où s'exprime la « *dataria salus* », Ep., I, 28. Cf. les post-scriptums de Ep., I, 23 ; I, 54, etc. L'obligation est si nette que toute la lettre I, 15 n'a pour objet que de s'excuser d'avoir omis de faire transmettre un bonjour à Dimmer dans une lettre à Blyenburg cachetée à l'instant. Réciproquement, à l'occasion, on transmet au correspondant le salut des amis de son cercle. Ep., I, 37 : dans une lettre à Lipse, un post-scriptum lui transmet le salut de de Thou, de Dupuy, des Pithou.

<sup>2</sup> Ep., I, 45.

<sup>3</sup> Ep., I, 63.

<sup>4</sup> Ep., I, 11.

<sup>5</sup> Ep., I, 26.

<sup>6</sup> Ep., I, 21. De même, la lettre de Baudier à Scaliger, par Tuning, Ep., I, 18.

<sup>7</sup> Ep., I, 35, etc.

de France en Belgique (par exemple celles de Scaliger à Juste-Lipse) grâce aux marchands belges qu'il y rencontre en nombre, et qui font le trajet <sup>1</sup>. D'une façon comme de l'autre, la transmission est toujours aléatoire, en ces temps où les routes demeurent peu sûres <sup>2</sup> : on a vu Tuning détroussé par des Guisards de la lettre de Baudier qu'il portait à Scaliger. Aussi beaucoup des lettres se perdent-elles en route <sup>3</sup>. Si elles arrivent, c'est souvent un devoir de les communiquer aux amis communs, afin de leur donner signe de vie des collègues lointains <sup>4</sup>.

3<sup>o</sup> *Service d'hôtel*. — On est plus discret, en général, sur ce qui concerne l'obligation d'héberger au passage les amis et les amis de ses amis. Elle paraît néanmoins établie par des formules de cette sorte : « Je te demande de recevoir N... dans ton intimité » <sup>5</sup>. En outre, toute recommandation de caractère général devait concerner en particulier ce genre de service. D'autant plus que les hôtelleries de la Renaissance n'offraient jamais qu'un accueil peu engageant : on se souvient de l'évocation qu'en faisait Erasme, dans les *Colloques*, et, qu'à supposer qu'il y eût des draps, on ne les changeait même pas quand le client

<sup>1</sup> Ep., I, 8.

<sup>2</sup> On a déjà vu des allusions à ces « pericula itinerum ». Cf. : « perisse in uia », Ep., I, 29 : « omnes ad nos aditus et uias a sicariis insideri », SCAL., IV, 475, etc.

<sup>3</sup> On trouvera des allusions très diverses permettant de supposer l'existence de lettres perdues dans les lettres ; Ep., I, nos 15, 16, 17, 18, 26, 28, 29, 35, 36, 39, 40 ; IV, 50, etc. Encore ne saurait-on oublier que certaines lettres ignorées de nous purent être seulement négligées pour la publication quoique fort bien parvenues au destinataire ; et que d'autre part tel correspondant peut fort bien, pour se disculper à l'occasion du reproche de négligence, affirmer l'existence de lettres imaginaires, en rejetant les torts sur le dos de la poste. L'excuse était facile.

<sup>4</sup> Voir le passage cité supra, p. 181, n. 2 ; aussi Ep., I, 23 : « quod ad te scribo, publice scriptum puto » ; encore, Ep., I, 36, etc. — Il est rare qu'au contraire on demande au destinataire le secret : « quod inter nos pereat », Ep., I, 57 ; cf. aussi Ep., II, 18 (il ne fallait pas communiquer ma lettre : l'authenticité de ce regret est d'ailleurs douteuse, et la confusion de Baudier sans doute peu sincère).

<sup>5</sup> In intimam familiaritatem recipere, Ep., I, 59. Baudier à Christophe Dupuy, 17 mai 1602.

changeait <sup>1</sup>. Les troubles civils n'étaient pas faits pour les convertir en lieux hospitaliers.

4<sup>o</sup> *Service de Banque.* — Pour faire passer de l'argent au loin, au lieu de recourir à un banquier (trapezita), on peut aussi se fier aux amis. Le fils du poète latin d'Orléans Audebert <sup>2</sup>, Germain Audebert, est auprès de Buzanval, ambassadeur de France auprès des Provinces-Unies : quelque chose comme attaché d'ambassade. Pour lui faire passer une somme de vingt-cinq livres, don de Scipion Sardini, puis une somme égale que lui envoie son frère Nicolas Audebert, du Parlement de Bretagne, on aura recours à Baudier. Les sommes sont remises à Baudier en France, et c'est l'Académie de Leyde qui les verse à Germain Audebert. Si bien que tout se passe comme si, au total, Baudier recevait les sommes en gratification de son Académie, dont il requiert ce témoignage de gratitude et de satisfaction, tant pour les distinctions qu'il obtient en France, et dont l'éclat rejaillit sur sa patrie, que pour le service rendu en invitant Scaliger à partir vers Leyde <sup>3</sup>.

5<sup>o</sup> *Service de librairie.* — Non seulement l'humaniste

<sup>1</sup> ERASME, *Colloques*, « *Diuersoria* » ; cf. *Colloquia*, Amsterdam, 1644, in-12, pp. 231-239. Les auberges-hôtelleries de France en général et de Lyon en particulier sont d'excellent accueil, mais celles d'Allemagne sont de vrais bouges.

<sup>2</sup> Audebert était lié avec Bêze, dont l'amitié commune put contribuer à lui servir d'introduction près de Baudier. Cf. *De sua in Candidam et Audebertum beneuolentia*, in *Theodori Bezae Vezelii Poemata*, Leyde, 1757, p. 114. — Germain Audebert le père (1518-98), poète latin, fut pendant cinquante ans conseiller de l'élection d'Orléans ; cf. LACH., 252, et DEL., I, 89-256. Son fils Nicolas, conseiller au Parlement de Bretagne, fut également poète latin ; il collabora en particulier au célèbre concours des *Mains d'Estienne Pasquier*, en 1583. Cf. LACH., 191-194 et 252-253 ; DEL., I, 256-263.

<sup>3</sup> Baudier à Doës père, demande de transmission à Germain Audebert du don de Sardini, 23 juil. 1592 (EP., I, 23). — Nicolas Audebert à Baudier : réclamation ; la somme n'a pas encore été transmise ; or, le destinataire en a grand besoin ; 4 janv. 1593, EP., IV, 50. — Du même au même : remise d'une nouvelle somme à transmettre à Germain Audebert, 4 avril 1593, EP., IV, 51. — Baudier à Doës père : demande de transmission de ladite somme, 9 avril 1593, EP., I, 28. — Baudier à Doës père : Remerciement pour la transmission effectuée, dont Nicolas Audebert vient d'aviser Baudier ; 24 août 1593, EP., I, 35.

fait tenir à ses amis ses propres ouvrages — ainsi Doës fils envoie-t-il à Baudier son poème des *Choses Célestes*<sup>1</sup>, et Baudier à Scaliger ses *Iambes*<sup>2</sup> — mais ils s'occupent, à l'occasion, de leur procurer d'autres ouvrages. Baudier fera parvenir à Scaliger une *Chronologie d'Angleterre* que lui passe Richard Thomson<sup>3</sup>. Parfois même, et surtout lors de voyages à l'étranger, il y aura un véritable rôle de courtier en librairie à tenir<sup>4</sup>. Quand Baudier est à Londres, de Thou lui envoie toute une liste de desiderata, dont son ami se met aussitôt en quête : de l'un des ouvrages réclamés, il ne trouve pour l'instant qu'un exemplaire sali d'annotations marginales, mais le libraire lui promet mieux ; un autre lui est soufflé chez le marchand par un amateur concurrent, qui se propose d'ailleurs d'en faire cadeau à de Thou ; pour telle autre commission, il alerte des gens compétents comme Albéric Gentil, professeur de droit à Cambridge<sup>5</sup>.

6<sup>o</sup> *Service littéraire*. — Dans tout ce qui concerne l'élaboration de leur ouvrages, les savants restent aussi en contact patient et étroit avec leur cercle. Ils tiennent leurs amis au courant de leurs projets : ainsi Scaliger peut-il annoncer à Baudier que Juste-Lipse prépare un livre sur l'armée romaine<sup>6</sup>. Ils échangent éventuellement des informations documentaires : ainsi Florent Chrétien fait-il passer, par Louis Servin, à Casaubon, des notes et remarques sur Athénée, au moment où Casaubon prépare son édition du *Deipnosophiste*<sup>7</sup>. Enfin, une fois le livre paru, on attend encore deux choses des amis. Qu'ils

<sup>1</sup> Allusion en Ep., I, 13. Doës père lui envoie de même ses œuvres, Ep., I, 29.

<sup>2</sup> Ep., I, 21. — On envoie même parfois les épreuves du livre en cours de publication ; cf. Ep., I, 84.

<sup>3</sup> Ep., I, 22.

<sup>4</sup> C'est l'une des formes de ces « commissions » (mandata, Ep., II, 21), dont on charge les amis.

<sup>5</sup> Ep., I, 58.

<sup>6</sup> Ep., I, 40, 15 juin 1595. « Exspectatur in dies eius egregium et luculentum de Militia Romana opus. In quo nihil non Lipsianum sperandum est. » Il s'agit du *De militia romana*, Anvers, 1595, in-4<sup>o</sup>.

<sup>7</sup> Cf. Cas., 96. Genève, 26 sept. 1596.

célèbrent l'événement dans un poème, en général une épigramme : ce que fait Baudier, par exemple, pour l'édition du *Déipnosophe* par Casaubon<sup>1</sup> ou les *Psaumes* de Théodore de Bèze<sup>2</sup> ; là, tout est évidemment à la louange ; et c'est encore un rôle de journaliste, de critique littéraire d'information, que jouent de tels textes. D'autre part, qu'ils vous disent ce qu'ils en pensent, sous forme de lettres personnelles<sup>3</sup> : si l'éloge fleurit souvent, ici encore, en compliments à la Trissotin — c'est à Scaliger que vont les salutations les plus débordantes<sup>4</sup> — quelque réserve parfois s'y mêle. J'ai lu tes vers, et je les aime, Scaliger aussi<sup>5</sup>, dit Baudier à Doës le fils<sup>6</sup>. Mais prends garde à ne pas rester « fixé au ciel » — il s'agit de son livre sur les *Choses célestes* — au point d'oublier les agitations terrestres, et ce que tu dois à ta patrie. Nous ne vivons pas dans la république de Platon. Laisse s'abstraire en telles œuvres qui n'est pas bon à autre chose, et toi, loin de t'y réserver, songe à l'act'on politique<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> *Isaaco Casauboni... Athenaeum edenti*, POE., 123.

<sup>2</sup> *In Psalmos Theodori Bezae*, POE., 641 et 642.

<sup>3</sup> Les lettres contiennent parfois, mais c'est rare, des avis sur des livres d'autrui. Cf. EP., I, 68.

<sup>4</sup> Même dans les lettres qui ne lui sont pas adressées. Cf. par exemple les formules de EP., I, 29, ad finem : « incomparabilem illum heroëm et Musarum Herculem, Iosephum Scaligerum » ; « princeps senator literariae rei », POE., 46, J.-J. Scaliger fait vraiment figure en ces temps de primat des lettres latines. Cf. surtout *Dom. Baudi Oratio in funere maximi uirorum I. I. Scaligeri*, 26 janv. 1609, in EP., pp. 599-612. Voir d'autres compliments très éloquentes, à Lipse, EP., I, 37. Aussi les mots de Doës à Baudier sur l'honneur et bonheur de leur mutuelle amitié, EP., I, 29 ; on songe à l'« *Asinus asinus fricat* », que Bourbon citait lui-même en pareil cas.

<sup>5</sup> EP., I, 27.

<sup>6</sup> Jean van der Doës le fils (1571-1597) ; cf. THUA., III, 771 A. Il composait des vers latins dès l'âge de douze ans, et donne ensuite des *Silves*, des *Elegiaques*, etc., plus un livre d'amour, l'*Erotopaegnon* ; cf. VAN TIEGHEM, *Bibl. d'Hum. et Ren.*, IV (1944), p. 254 et p. 303. C'est à 19 ans qu'il écrivait son poème des *Choses Célestes* ; Olaus Borrichius trouvait aussi que c'était « un fruit qui a même trop de maturité pour son âge » (*Dissert. V de Poëtis Latinis*) ; cf. BAIL., IV, 58-60.

<sup>7</sup> EP., I, 13 : « ne ita Coelo defixus haereas, ut te capiat obliuio, quid terrestri patriae debeas », etc.

7<sup>o</sup> *Service de recommandation*<sup>1</sup>. — On a donc constamment besoin des amis. Aussi est-ce un usage établi, surtout en cas de voyage, ou lorsqu'on cherche à faire une carrière, de se faire « recommander », sans spécification particulière<sup>2</sup>, aux relations de ses relations. C'est la *commendatio*, plus ou moins chaleureuse (*commendari*, de meliore nota ou de nota interiore commendari<sup>3</sup>). Ainsi Baudier recommande-t-il « le porteur » à Christophe de Harlay, dans une lettre du 1<sup>er</sup> mai 1603, en ajoutant que Scaliger s'intéresse également à lui<sup>4</sup>. Il est fréquent qu'on use de ce procédé de lettre au porteur, qui tient du certificat de bonne conduite. Mais il est d'autres formes usuelles de la *commendatio* : tantôt l'ami vous recommande par lettre postale où l'intéressé est nommé, et qui arrive avant lui ; tantôt l'on se recommande soi-même en s'autorisant de l'amitié commune d'un tiers. Il faut évidemment savoir remercier avec effusion qui vous sert ainsi de patron<sup>5</sup> : et Baudier de remercier sans paresse, entre autres, de Thou et Harlay<sup>6</sup>. Mais ce sont là toutes choses constantes, dont on a rencontré maint exemple dans la carrière de Baudier. A solliciter une recommandation, ou à la donner, il faut insister sur deux arguments : le candidat est féru d'humanisme, et il est des amis de nos amis. On le voit mieux qu'ailleurs dans ce billet, qui est comme un résumé-modèle dans le genre : « Le porteur va vers toi, et demande une introduction. Voici, en deux

<sup>1</sup> *Officium commendationis*, Ep., III, 54 ; destiné à concilier au bénéficiaire la sympathie efficace du correspondant (*gratia compecti, ibid.*). Baudier aime beaucoup remplir cet office : Ep., III, 97.

<sup>2</sup> La recommandation a parfois pour but de faire obtenir à son protégé un secours en argent. Baudier aime offrir cette sorte d'assistance à ceux qui le méritent ; Ep., IV, 2.

<sup>3</sup> Ep., IV, 23.

<sup>4</sup> *Bibl. nat., Mss. Anc. Fds franç., 15976, f<sup>o</sup> 210*. Le porteur est « *inter amicos de nota interiore apud D. Scaligerum* ».

<sup>5</sup> *Gratiam agere*, ou *habere* ; en attendant de pouvoir rendre bienfait pour bienfait, « *gratiam referre* » (Ep., I, 23). Sur l'ingratitude, vice majeur, cf. par exemple Ep., I, 68.

<sup>6</sup> Cf. par ex. Ep., I, 38 : « *Amica nostri mentio... officii munus mihi imponit, ut... saltem per literas... profitear, quantum hoc nomine benignitati tuae debeam* ». Baudier remercie de Thou de l'avoir recommandé à son neveu Harlay, qui le reçoit à Beaumont.

mots, et sans feinte. Il est des plus fervents amoureux de la culture ; il est de ceux qui ont pour toi le plus d'affection. Regarde, étudie-le, tu lui rendras son affection <sup>1</sup>. »

8<sup>o</sup> *Service d'entremise*. — On a enfin recours aux amis comme intercesseurs ou arbitres, soit qu'on les sollicite ou qu'ils s'occupent spontanément de vous, en bien des rencontres. L'affaire Scaliger est des plus marquantes. D'autres méritent mention. C'est dans la correspondance de Baudier avec Scaliger et de Thou que se négocie l'affaire Juste-Lipse en 1595 : des amis français avaient formé le projet d'attirer Juste-Lipse en France, mais le projet n'aboutit pas <sup>2</sup>. De même pour le débat de Scaliger et de François Viète (1593) : un pari s'était engagé (Baudier servant d'intermédiaire) entre les deux savants, sur le plan mathématique ; Viète ayant mis en doute la compétence de Scaliger en matière de géométrie, Baudier le lui fit savoir, et Scaliger lança un défi à son collègue, à qui pourrait embarrasser l'autre à coup de propositions à démontrer, afin de les départager. La postérité, en donnant la palme, et largement, à Viète, regrette que Scaliger, par ailleurs éminent, se soit mis là en fâcheuse posture <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> « Abit iste ad te, et uult commendari. Ecce breuiter, et uere. Amat literas, ut qui maxime ; amat te, ut in iis maximum. Inspice et nosce, redamabis. Louanii, VI. Idus Sextiles. MDXCVII » (8 août 1597). C'est ici le texte intégral de la lettre : Lipse à Scaliger, *Iust.*, I, 28. — Voir encore de bons exemples de *Commendatio* in *Ep.*, I, 32 ; *Ep.*, IV, 23 — Une formule rituelle de salutation finale est celle-ci : « Vale et nos ama » ; Cf. *Ep.*, I, 90 ; II, 35 ; II, 60, et passim ; avec quelques variantes insignifiantes : « uale et me amare perge », BÈZE, *Poemata Varia*, p. 175 v<sup>o</sup> (cf. « uale et nos ama », *ibid.*, 192 v<sup>o</sup>).

<sup>2</sup> Cf. Baudier à Scaliger, 31 mai 1595 : *Ep.*, I, 39. — Scaliger à Baudier, 15 juin 1595 : *Ep.*, I, 40. — Baudier à de Thou, 18 août 1595 : *Ep.*, I, 41.

<sup>3</sup> Cf. *Ep.*, I, 30, 31, 32, 34. « Omnia summa tibi suffragio suo deferbat in omni genere literarum, extra unicam Mathematicarum artium scientiam : in qua negabat te peracutum unquam sibi visum fuisse » (Baudier à Scaliger, *Ep.*, I, 31). En quoi Viète avait raison, contre Baudier, qui prend le parti de son ami Scaliger. Un pari de mille ou 1.200 nummi aurait été engagé entre les deux champions (Viète et Scaliger), *Ep.*, I, 32. — François Viète, né à Fontenay-le-Comte en Bas-Poitou, en 1540, mort à Paris en 1603. Ancien conseiller au Parlement de Bretagne (d'où lien possible avec Nicolas

Telles sont les obligations des amis : tel est le code de l'« humanitas »<sup>1</sup>. On voit que la vie de chaque jour en est profondément pénétrée, bien plus qu'à l'époque moderne, où des professionnels et des services publics prennent en charge la plupart de ces fonctions. En ces temps, l'ami est tout à la fois, et selon les rencontres, journaliste, courrier,

Audebert), maître des requêtes et membre du Conseil privé d'Henri IV, est avant tout un géomètre illustre. C'est à lui, et non à Descartes, que l'on devrait les premières applications de l'algèbre à la géométrie. Il publia durant son séjour à Tours les ouvrages suivants : *Isagogè in artem Analyticam*, 1591 ; *Supplementum Geometriae*, 1593 ; *Variorum de rebus mathematicis responsorum liber octauus*, 1593 : ouvrages réunis avec d'autres siens traités dans ses *Opera Mathematica*, Leyde, 1646, in-f°. Cf. THU., XI, 702 ; BAIL., II, 2, 319-337 ; et, sur son différend avec Scaliger, THU., IX, 597. Il était dès son vivant très estimé des Hollandais. Et la postérité, qui donne tort à Scaliger dans son dessein de se mesurer avec lui en mathématique (BAIL, 334), a fait très vite de Viète le premier mathématicien de son temps ; cf. TALLEMANT DES RÉAUX : « Jamais homme ne fut plus né aux Mathématiques : il les apprit tout seul, car, avant luy, il n'y avoit personne qui s'en meslast. Il en fit mesme plusieurs traitez d'un si haut sçavoir, qu'on a eu bien de la peine à les entendre, entre autres son *Isagogè* » (*Les Historiettes*, éd. Monmerqué. — Paris, t. I, 1862, pp. 328-332. De cette dernière circonstance put venir le débat avec Scaliger.

<sup>1</sup> *Humanitas* (EP., I, 32, etc.) plus souvent que *Urbanitas* ou *Comitas*. Le premier concept (l'« honnêteté » du xvii<sup>e</sup> siècle) est d'ailleurs plus riche que les deux autres (la civilité). Le soutien de l'*humanitas*, c'est la *fides* (voir son éloge, I, 10). L'*humanitas* est l'idéal de la culture humaniste ; cf. « homo ab humanitate omni et morum et literarum alienus », EP., I, 54 ; *humanitati uestrae obstrictus*, I, 54 ; I, 15 ; I, 18, et passim. — Tous les *officia* que nous avons énumérés, et par lesquels on s'attache des personnes (*gratia deuincire*, ou *beneficio deuincire*, EP., II, 43), sont les divers aspects du dévouement aux amis (*beneuolentia*, *observantia*) qui est la vertu cardinale, comme le péché capital est l'*obliuio* ; cf. « homo obseruantissimus » ; et, sur cette terminologie de civilité, par ex., EP., IV, 23. Nous avons relevé au passage un certain nombre de locutions. Dans le style aussi, les formules ou images sont souvent stéréotypées. Par exemple, pour dire qu'il est difficile de trouver un grand homme pour en remplacer un autre très grand (dans le cas, par ex., de Juste-Lipse et Scaliger), et ménager à la fois leurs deux susceptibilités, l'image « Hercules succedat Atlanti » (EP., I, 12 ; I, 45 ; I, 55 ; tanto Atlanti succidaneus Hercules, SCAL., IV, 470, etc.). De même, Baudier aime l'incipit de lettre suivant : « Erat hoc, ni fallor, de more Persarum, ne cui ius fasque esset Regem adire manu immunis » (sous trois formes très analogues en EP., I, 48 ; in POE., 61 : « Persicae regum » ; et in *Oratio ad Elisabetham Angliae Reginam*, EP., p. 548, init.)

hôtelier, banquier, libraire, critique, etc. L'étude attentive et systématique de la correspondance des humanistes fin de siècle, Scaliger, Juste-Lipse, Casaubon et autres, amènerait à généraliser ces conclusions, sans peut-être beaucoup y ajouter. On souhaite néanmoins l'élaboration d'un corpus de ces Correspondances, et même de celles de tous les humanistes de la Renaissance dans l'Europe occidentale : en général peu accessibles, et obscurs par la foule d'allusions contemporaines qu'ils renferment, ces textes, éclairés comme nous avons essayé de le faire pour une partie de celle de Baudier, constitueraient une source d'information documentaire de tout premier ordre pour tout ce qui concerne la Renaissance, ses humanistes, leurs conditions de vie, les incidents de leurs carrières, l'élaboration de leurs ouvrages <sup>1</sup>.

\* \* \*

Quittant l'Angleterre pour rentrer en Hollande, Baudier se fixe à Leyde, où, dès 1603, l'Université lui confie un cours public sur le *Panegyrique de Trajan* <sup>2</sup>. Il y est bientôt professeur d'éloquence (15 mai 1606) et gagnera finalement (1611) la charge si longuement convoitée d'historiographe, que lui confient les Ordres. Pris d'une fièvre maligne le 3 août 1613, il mourra le 22 août <sup>3</sup>.

Baudier est un méridional du Nord. Par son goût d'une franchise affichée d'un peu trop volubile façon <sup>4</sup> : « belgica fide », « sine fuco et fallaciis » sont formules qu'il ressasse <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Presque tout reste à faire, sur ce point, comme sur bien d'autres du domaine des lettres néo-latines de la Renaissance, dont l'importance est pourtant chaque jour reconnue davantage. — Tout le monde connaît le corpus édité par Allen de la Correspondance d'Erasmus. Signalons la traduction de *Soixante lettres de Vivès* par R. A. Casanova, Paris-Bruxelles, 1943.

<sup>2</sup> Cf. *Oratio auspicialis in C. Plinii Panegyricum publicis lectionibus praemissa anno MDCIII* ; dans l'édition citée des Ep., pp. 511-521.

<sup>3</sup> *Vita Dominici Baudii*, Ep., f° 6 v°.

<sup>4</sup> Cf. Ep., II, 21 : « Neque enim sum ex eo genere hominum, qui aliud ore promptum, aliud corde clausum geram ».

<sup>5</sup> Cf. Ep., I, 16 ; I, 24 ; I, 62 ; et passim. Encore, « fuco carens »,

Par une propension à la familiarité, qu'il reconnaît avec une orgueilleuse bonhomie : c'est un homme qui se débou-tonne <sup>1</sup>. Par quelque vantardise, peut-être : il prétend être des intimes amis de de Thou, qu'il voit sans cesse ; or, de Thou n'a pas l'air de se souvenir de lui dans ses Mémoires. À quoi on ajoutera son goût de la bouteille, qu'il met quelque complaisance à confesser : la malignité de la médian-sance ne me peut reprocher qu'une chose, proclame-t-il, « c'est que je suis un convive toujours trop dispos, et que, de temps à autre, je m'arrose un peu trop largement de la fleur du vénérable Liber » <sup>2</sup>. Physionomie truculente, d'une personnalité brouillonne mais vive et riche. Bon homme au fond, qui n'a rien d'un bouillant Achille <sup>3</sup>, il sait bien au demeurant que la crédulité est sa faiblesse : il croit trop facilement aux promesses qu'on lui fait, quitte à en sourire quand l'escarcelle n'est pas trop vide <sup>4</sup>. Cette naïveté même ne fait qu'ajouter au relief humain de sa mémoire. Loin de nous absorber à ceci ou à cela, étude ou plaisir, mettons quelque gloire à être complet :

*Miscet uir sapiens grauioribus otia curis,  
Innocuosque sales, stultitiamque breuem* <sup>5</sup>.

Et par là, n'est-ce pas, Baudier reste un homme du grand siècle. Un pantagruéliste. Comme sa destinée française, toute sa personne est bien de la dernière heure de la

---

POE., 65 (au Président Pierre Jailly), etc. La « belgica ingenuitas » qui fait « scapham scapham uocare » (POE.), appeler un chat un chat.

<sup>1</sup> Avec de Thou, cf. EP., I, 6 (uerecundiae limites transii) ; avec Scaliger, EP., I, 8 : « prorsus depudere uidear, si porro tam familiariter tecum fabuler » ; et I, 30 : « haec nugari ausus sum apud te, familiarius quidem quam dignitas tua postulet », etc. Tradition cicéronienne : par ex., dans sa lettre à Lucceius, Cicéron donnait à la lettre le droit d'ignorer la modestie : « epistola non erubescit. »

<sup>2</sup> « Quod nimis commodus sim conuiuator, et interdum largius adspergor flore Liberi patris ». A un ami, in *Testimonia de Dominico Baudio*, en tête des EP., f° 7. D'autres touches du même genre dans les mêmes *Testimonia*. A reconnaître et confesser ce péché mignon, Baudier marque une certaine complaisance.

<sup>3</sup> EP., I, 51 ; I, 8, etc. Dans les mêmes termes exacts : Non sum Pelei filius...

<sup>4</sup> Inanibus promissis capiar, EP., I, 60.

<sup>5</sup> POE., 638. A Buzanval.

Renaissance. Baudier en France, c'est l'humanisme de la première heure qui se débat à la dernière, l'humanisme rabelaisien en face des pires troubles civils et internationaux. On aime à voir qu'il sut, tant bien que mal, frayer sa route en ces terrains mouvants. Et que la sagesse d'un âge enivré de grand soleil et de bibliothèques pouvait résister à l'épreuve d'une époque d'épée ou de poignard où les trois Henri tombaient sous la dague. Elle aussi avait, comme la monarchie capétienne, à sauver une tradition, celle de la culture. C'est pour la complexité des tempéraments, l'humble caprice des incidents, l'humaine médiocrité de ses voies souterraines, des rencontres et des détours par lesquels elle s'assure, que cette continuité nous touche. De loin, c'est l'affirmation perpétuée de l'humanisme qui seule compte. A revivre ces temps, c'est la fragilité dans l'obstination de son destin qui nous reconforte : c'est cet équilibre de chair qui constitue le clair mérite. Car, si le colosse sait rester debout, c'est un honneur de plus que de lui reconnaître des pieds d'argile.

Verdun L. SAULNIER.

## APPENDICES

### I. — TABLE DE RÉFÉRENCE DES LIVRES LE PLUS SOUVENT CITÉS.

- EP. = *Dominici BAUDI Epistolae semicenturia auctae, lacunis aliquot suppletis. Accedunt eiusdem Orationes et libellus de Foenore.* Amstelodami, Typis Ludovici Elzevirii. Sumptibus Societatis, 1654, in-12, 12 ff. non pag. et 659 pp.
- POE. = *Dominici BAUDI Poemata, noua editio et prioribus auctior.* Amstelodami, apud Ioannem Ianssonium, 1640, in-12, 12 ff. non pag. et 670 pp.
- SCAL. = *Iosephi SCALIGERI Epistolae omnes quae reperiri potuerunt.* Leyde, Elzevirs, 1627, in-8°.
- LIPS. = *Iusti LIPSI Epistolarum selectarum III centuriae. E quibus tertia nunc primum in lucem edita.* Paris, F. Jacquin, 1601, in-12.
- IUST. = *Iusti LIPSI Epistolarum selectarum V centuriae.* Paris, R. Thierry, 1602, in-8°.

- CAS. = *Isaaci CASAUBONI Epistolae, editio secunda LXXXII epistolis auctior*. Magdeburg-Helmstadt, 1656, in-4°.
- HEIN. = *Danielis HEINSII Poematum editio noua*. Leyde, 1621, in-12.
- GROT. = *Hug. GROTH Poemata*. Leyde, 1639, in-12.
- THU. = *Histoire Universelle de J.-A. de THOU, avec la suite par Nic. Rigault, les mémoires de la vie de l'auteur*, etc. La Haye, 1740, 11 vol. in-4°.
- THUA. = *Illustris Viri Iac. Augusti THUANI... Historiarum sui temporis...* Francfort, W. Hoffmann, 1628, 4 vol. in-f°.
- EST. = Pierre de l'ESTOILE, *Journal du règne de Henri III*, édit. L.-R. Lefèvre, Paris, 1943, in-8° (jusqu'à 1589).
- ESTO. = Pierre de l'ESTOILE, *Journal du règne de Henri IV*, La Haye, 1741, 4 vol. in-8° (après 1589). — L'ensemble des Mémoires-Journaux de l'Estoile peut être consulté dans l'édition Lemerre, par Brunet, etc. Paris, 1875-1896, 12 vol. in-8°.
- SUL. = *Mémoires de SULLY*, édition L.-R. Lefèvre, Paris, 1942, in-8°.
- BAILL. = BAILLET. *Jugemens des sçavans sur les principaux ouvrages des auteurs*, t. II, 2<sup>e</sup> partie, Paris, Ant. Dezallier, 1685, in-12 ; et t. IV, 4<sup>e</sup> partie, *ibid.*, *id.*, 1686, in-12.
- DEL. = *Ranutius GHERUS (Ianus Gruter), Delitiae Poetarum Gallorum*, Francfort, 1609, 3 t. en 6 vol. in-12. Bibl. nat., Rés. p. Yc 1134-39.
- LACH. = F. LACHÈVRE, *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI<sup>e</sup> siècle (1502-1609)*, Paris, 1922, in-4°.

Pour les Correspondances, le chiffre romain donne le livre ou la centurie, le chiffre arabe le numéro de la lettre. — Pour les autres ouvrages, le chiffre romain indique (éventuellement) le tome, le chiffre arabe donne la page.

## II. — SUR LA CHRONOLOGIE DES LETTRES DE BAUDIER.

Baudier date en général ses lettres selon le nouveau style<sup>1</sup>. Dans le cas contraire, il l'indique par la mention « stylo ueteri » (v. g. EP., I, 1, p. 2 ; II, 56, p. 242). Il est vrai qu'il précise parfois aussi : « stylo nouo » (v. g. EP., III, 50, p. 373). Mais,

<sup>1</sup> C'est l'Edit de Paris (janvier 1564, article 39) qui impose en France l'usage du style moderne, mais les différens Parlements l'enregistrent à des dates très variables. L'emploi du style moderne est pratiquement général en France à partir de 1568, mais pour qu'il en soit de même dans toute l'Europe occidentale il faut attendre le xviii<sup>e</sup> siècle. Cf. A. GRY, *Manuel de diplomatique*, 1894, p. 113.

pour les lettres ne comportant aucune de ces deux mentions, l'enchaînement indique l'usage du style moderne.

Il date ses lettres tantôt à l'antique (v. g. I, 13 : « XV. Kalend. Octobr. MDXCI »), tantôt à la moderne (v. g. I, 15 : « XII. Mart. Anno MDXCII »). Il alternera toujours les deux notations.

Les lettres sont en général classées suivant l'ordre chronologique. Il y a des exceptions. La lettre I, 6, du 2 juin 1591, précède I, 7, qui est du 16 mai : la lettre 6 fait d'ailleurs allusion à une lettre antérieure adressée au même de Thou dès l'arrivée à Caen, et peut-être perdue en route, qui n'est autre que la lettre 7. — De même, la lettre I, 62, écrite (de Middelburg, 16 octobre 1592) « trois mois » après le retour d'Angleterre en Hollande, est placée avant la lettre 63 qui annonce le départ de Londres, peut-être pour le lendemain (Londres, 23 juin 1592). Sont mal classées aussi chronologiquement les lettres de la IV<sup>e</sup> centurie (les 23 premières seules sont d'ailleurs de Baudier).

Parmi les lettres de France, les seules dont la localisation chronologique pose un problème sont I, 5 ; I, 9 ; I, 10 ; I, 44 et I, 51. Parmi les lettres adressées à Baudier en France, I, 29 et I, 46<sup>a</sup>.

I, 29 répond à I, 27 (où Baudier se plaint que Doës ne lui communique pas toutes nouvelles relatives à l'affaire Scaliger) et peut donc dater de fin avril 1593. Le délai de route Paris-Leyde est de quinze jours environ (cf. entre I, 39 et I, 40) : délai minimum, sans doute ; et en I, 40, Scaliger paraît aussi pressé de répondre à I, 39 que Doës en I, 29 à I, 27. Comme I, 27 était parti pour Leyde non de Paris mais de Tours, le délai doit être un peu allongé.

I, 46 répond aussi directement (affaire de Caluard malade), et sans doute aussi vite, à I, 45. On peut donc la dater de début mai 1597.

I, 51 se relie étroitement à I, 48-50 (lettres écrites de la prison de Paris) et remonte donc à l'été 1598 (juillet).

I, 44 est écrite également en prison. Elle est placée entre I, 43 (10 déc. 1595) et I, 45 (18 avr. 1597). Baudier aurait-il fait entre ces dates un premier séjour en prison, avant celui de l'été 1598 ? Mais nous avons appris maintenant à ne point trop considérer le classement des Ep. comme rigoureusement chronologique. Et puis, si un emprisonnement avait précédé en 1595-97 celui de 98, Baudier n'y aurait-il fait aucune allusion au cours de ces secondes geôles ? Il aurait bien glissé quelque part, dans les lettres I, 48-51, un *denuo* ou un *rursus ac iterum*. Il nous paraît donc que I, 44 fait partie du groupe de la prison de Paris-1598. D'après son contenu, elle est la première du groupe. Et l'ordre de fréquence des appels réitérés

et instants adressés de prison à de Thou (I, 48-50 : trois lettres en une semaine) nous invite à la placer très près de I, 48, donc vers le 10 juillet 1598.

I, 9 est la lettre au Cardinal de Bourbon qui sert de préface aux *Iambes* publiés à Tours en 1591. Or, I, 7 (16 mai 1591) fait allusion à la chose (« opusculum ei inscripsi », etc.). D'autre part, Baudier a séjourné à Tours avant juin 1591, puisque (outre qu'il y publie ses *Iambes*), la lettre I, 8, du 19 juin 1591, fait allusion à des entretiens de vive voix avec de Thou (« ea de re saepe coram egi cum D. Thuano, et absens per literas »). Donc, I, 10, est antérieur au 16 mai 1591 et date du premier séjour de Baudier à Tours.

I, 10 est adressée de Tours à ses amis par Baudier malade. Sans doute la réponse de van der Doës à ces lamentations ne date que du 10 août 1591. Mais si l'on observe que, dans l'énumération que Baudier y fait de ses amis, il ne cite guère que des Belges, et Scaliger, mais ne nomme pas, par exemple, de Thou, on inclinera à faire remonter cette lettre au premier séjour de Baudier à Tours, dès son arrivée en France et le premier contact pris avec Scaliger. C'est sans doute la première lettre connue écrite par Baudier en France. Van der Doës se hâta sans doute de lui répondre ; et en I, 8 Baudier dit à Scaliger (le 19 juin 1591) le connaître depuis peu (« quanquam recens haec inter nos notitia est ») ; d'un autre côté, Baudier arrivera à Caen très peu de jours avant le 16 mai 1591 (d'après I, 6, la lettre I, 7 est écrite dès l'arrivée : « ut primum in hanc urbem ueni » ; or I, 7 est du 16 mai) ; et il faut compter le délai du voyage Tours-Caen, et auparavant le temps mis par Baudier malade à se rétablir. Pour toutes ces raisons, nous plaçons I, 10 au début de l'année 1591.

Quant à I, 5, elle est adressée au Chancelier de France Hurault de Cheverny : or Cheverny, chancelier en 1581, est en disgrâce de 1589 à 1590. Cette lettre donne à Charles de Gontaud-Biron son titre d'amiral de France (« fortissimo heroi Bironio Galliarum thalassiarcae ») : or c'est le 4 oct. 1592 que Biron fut fait « admiral de France et de Bretagne ». Mais si la lettre est ainsi postérieure à 1592, comme elle est adressée au Chancelier à Paris, elle n'est pas antérieure à l'entrée de Henri IV en cette ville, en mars 1594 (cf. SUL., 124). Cheverny meurt le 30 juillet 1599. La lettre se place donc entre mars 1594 et juillet 1599. Comme nous ne trouvons aucune allusion précise aux difficultés que cette lettre relate dans les autres lettres de Baudier, elle doit se situer à l'une des places où la lacune est importante, soit 1594, ou 1596-97. A partir de ce point, on peut préciser la localisation en deux sens divers : 1° Biron cesse d'être Amiral de France dès 1594 : au moment où, Henri IV converti au catholicisme, la ville de Rouen se

rend à lui, Villars a mis au nombre de ses conditions que le roi lui conserverait la charge d'Amiral que lui avait confiée la Ligue et qu'Henri IV avait donnée à Biron : le roi accepta (cf. SUL., 120) et Biron céda sa charge moyennant 120.000 écus. On peut donc être tenté de placer la lettre au plus près du terminus a quo, mars 1594 (date de l'Entrée à Paris et de la soumission de Rouen). — 2<sup>o</sup> observant que les difficultés évoquées dans notre lettre semblent avoir duré quelque temps, nous préférons penser qu'elles avaient commencé du temps où Biron était amiral, mais que la lettre est postérieure : une allusion de l, 42 nous l'a fait placer au début de 1596 (sur cette allusion, cf. supra, p. 154).

### III. RÉPERTOIRE DES LETTRES ÉCRITES PAR BAUDIER EN FRANCE.

Les trente-sept lettres appartiennent toutes au recueil Ep. — Les indications portées entre crochets droits sont de nos conjectures.

Référence	Lieu et Date d'origine		Destinataire
I,10	Tours	[début 1591]	Amicis suis Dom. Badius aeger <sup>1</sup> .
I,9	d <sup>o</sup>	[1591, avant mai]	Cardinal Charles de Bourbon <sup>2</sup> .
I,7	Caen	16 mai 1591	J. A. de Thou.
I,6	d <sup>o</sup>	2 juin 1591	d <sup>o</sup>
I,8	d <sup>o</sup>	19 juin 1591	Joseph Scaliger, Preuilly.
I,14	d <sup>o</sup>	19 déc. 1591	J. A. de Thou.
I,15	d <sup>o</sup>	12 mars 1592	Eric Dimmer, La Haye <sup>3</sup> .
I,16	d <sup>o</sup>	17 mars 1592	Jean van der Doës le père, La Haye.
I,18	Tours	29 avril 1592	Joseph Scaliger, Preuilly.
I,20	d <sup>o</sup>	6 mai 1592	d <sup>o</sup> d <sup>o</sup>
I,21	d <sup>o</sup>	15 mai 1592	d <sup>o</sup> d <sup>o</sup>
I,23	d <sup>o</sup>	23 juil. 1592	Jean van der Doës le père, La Haye.
I,24	d <sup>o</sup>	13 nov. 1592	Joseph Scaliger, Preuilly.
I,27	d <sup>o</sup>	8 avril 1593	Jean van der Doës le fils, Leyde.
I,28	d <sup>o</sup>	9 avril 1593	Jean van der Doës le père, La Haye.

<sup>1</sup> Épître en vers reproduite dans les Poèmes, POE., 47.

<sup>2</sup> Sert également de préface à l'*Iamborum liber*, Tours, 1591.

<sup>3</sup> Avec une pièce de vers *In tres Iuris peruersores* reproduite in POE., 171.

Référence	Lieu et Date d'origine.		Destinataire
I,30	Tours	28 avril 1593	Joseph Scaliger, Preuilly.
I,31	d°	7 mai 1593	d° d°
I,33	d°	11 mai 1593	J. A. de Thou, Paris.
I,34	d°	23 mai 1593	Joseph Scaliger, Preuilly.
I,35	d°	24 août 1593	Jean van der Doës, le père, La Haye.
I,36	d°	13 nov. 1593	Joseph Scaliger, Leyde.
I,37	Paris	29 août 1594	Juste-Lipse, Louvain <sup>1</sup> .
I,38	Beaumont	25 févr. 1595	J. A de Thou, Paris.
I,39	Paris	31 mai 1595	Joseph Scaliger, Leyde <sup>2</sup> .
I,41	Olinville	18 août 1595	J. A. de Thou, [Paris].
I,42	d°	27 nov. 1595	d° d°
I,43	d°	10 déc. 1595	d° [d°]
I,5	[d° ?]	[début 1596 ?]	Philippe Hurault de Che- verny, Paris.
I,45	Paris	18 avril 1597	Joseph Scaliger, Leyde.
I,47	d°	[début] 1598	Justin de Nassau et Jean d'Olden de Barneveldt.
I,44	[d°]	[vers le 10 juil. 1598]	J. A. de Thou, [Paris].
I,48	[d°]	15 juil. 1598	d° d°
I,49	d°	18 juil. 1598	d° d°
I,50	d°	22 juil. 1598	d° d°
I,51	[d°]	[fin juil. 1598]	d° d° <sup>3</sup>
I,52	d°	10 mars 1599	Juste-Lipse, Louvain.
I,53	d°	9 juil. 1601	Joseph Scaliger, Leyde.

Sont intercalées dans ces lettres de France deux lettres envoyées de Hollande par Baudier au cours des dix années :

I, 12. Middelburg, 17 sept. 1591. A Jean van der Doës le père, La Haye.

I, 13. Middelburg, 17 sept. 1591. A Jean van der Doës le fils, Leyde.

La dernière lettre antérieure au départ vers la France (I, 4) est datée de Leyde, 8 avril 1588. La première qui suit le départ de France (I, 54) est adressée aux frères Dupuy, à Paris, de Londres, 29 janvier 1602.

<sup>1</sup> « raptim datum ».

<sup>2</sup> « raptissime ».

<sup>3</sup> La première moitié de la lettre est française (fait exceptionnel) ; la seconde est latine et mêlée de grec.

## IV. — LES LETTRES REÇUES PAR BAUDIER EN FRANCE.

Référence	Adresse	Date	Expéditeur
EP., I, 11	Caen	10 août 1591	Jean van der Doës le fils, Leyde <sup>1</sup> .
SCAL., IV, 469	d°	18 sept. 1591	Jean van der Doës le père, La Haye.
EP., I, 26	Tours	19 déc. 1591	Florent Chrétien, Vendôme.
EP., I, 17	ou Caen	27 mars 1592	Louis Servin, Tours.
EP., I, 19	Tours	23 mai 1592	Joseph Scaliger, [Preuilly] <sup>2</sup> .
EP., I, 22	[d°]	2 juin 1592	d° d° <sup>3</sup>
EP., I, 25	d°	18 nov. 1592	d° d°
EP., IV, 50	Tours	4 janv. 1593	Nicolas Audebert, [d°].
EP., IV, 51	d°	4 avril 1593	d° d°
EP., I, 29	d°	[fin avril 1593]	Jean van der Doës le fils, [Leyde] <sup>4</sup> .
EP., I, 32	d°	8 mai 1593	Joseph Scaliger, [Preuilly] <sup>5</sup> .
EP., I, 40	Paris	15 juin 1595	d° Leyde <sup>6</sup> .
EP., I, 46	[d°]	[début mai 1597]	d° [d°] <sup>7</sup> .
EP., IV, 29	d°	25 févr. 1599	Juste-Lipse, Louvain <sup>8</sup> .

## V. — LES CORRESPONDANTS.

Ont reçu des lettres de Baudier ou lui ont écrit pendant ces dix ans (dans l'état actuel de nos connaissances, et à ne compter que celles dont nous avons le texte) :

	Lettres reçues de Baudier	à lui envoyées
Joseph Scaliger <sup>9</sup> .....	12	6

<sup>1</sup> Réponse à EP., I, 10.

<sup>2</sup> Les six lettres de Scaliger inscrites au présent tableau figurent aussi dans sa Correspondance générale, SCAL., II, 187-192.

<sup>3</sup> La date porte « VI. Non. Iunii ». Je lis IV au lieu de VI : il n'y a pas six jours avant les nones de juin. — SCAL. donne : « VI. Non. Mai. » (2 mai) : mais cette date n'est guère vraisemblable ; la lettre en question semble bien répondre à EP., I, 21 (allusion à l'envoi de vers), du 15 mai.

<sup>4</sup> Réponse à EP., I, 27.

<sup>5</sup> Cette lettre croise en route EP., I, 31.

<sup>6</sup> Réponse à EP., I, 39.

<sup>7</sup> Réponse à EP., I, 45.

<sup>8</sup> Figure aussi in Iustr., I, 51, avec la date du 1<sup>er</sup> mars 1599.

<sup>9</sup> Autre lettre à lui, en dehors des années françaises : EP., I, 64 (1602) ; de lui, I, 65 (1602). Cf. aussi POE., 406.

	Lettres reçues de Baudier	à lui envoyées
J. A. de Thou <sup>1</sup> .....	13	—
Jean van der Doës le père <sup>2</sup> .....	4	1
Jean van der Doës le fils <sup>3</sup> .....	1	2
Juste-Lipse <sup>4</sup> .....	2	1
Philippe Hurault de Cheverny.....	1	—
Cardinal Charles de Bourbon.....	1	—
Eric Dimmer.....	1	—
Justin de Nassau et Jean Olden de Barneveldt <sup>5</sup> .....	1	—
A ses amis.....	1	—
Nicolas Audebert.....	n <sup>6</sup>	2
Louis Servin <sup>7</sup> .....	—	1
Florent Chrétien <sup>8</sup> .....	—	1

#### VI. — LES ŒUVRES COMPOSÉES PAR BAUDIER EN FRANCE.

1<sup>o</sup> Les deux recueils de vers qu'il publie pendant son séjour :

— *Iamborum liber*, Tours, 1591, in-4<sup>o</sup>.

— *Saturnales Elegi*, Paris, 1600, in-4<sup>o</sup>.

2<sup>o</sup> Les lettres dont nous avons donné le répertoire.

3<sup>o</sup> Le traité *De Foenore* (cf. supra, p. 159), sur le prêt à intérêt.

4<sup>o</sup> Une petite partie des *Gnomae Iambicae* (environ 400 vers) composée et donnée aux Dupuy peu avant le départ de France (cf. EP., I, 57) : dans leur forme définitive, les *Gnomae* (POE., pp. 283 sqq.) occuperont, en 4 livres, 120 pages à environ 35 vers. Ces quatre livres sont dédiés à Henri-Frédéric, fils de Jacques I<sup>er</sup> d'Angleterre, Prince de Galles : cf. POE., 654 : « Regia progenies, cui uox. »

<sup>1</sup> Autres lettres à lui, 1602-1610 ; EP., I, 58, 86 ; II, 2 ; III, 18. Cf. aussi POE. (voir infra append. VII), 46, 61, 62, 606, 609, 611.

<sup>2</sup> Autre lettre à lui, 1588 ; EP., I, 1. Cf. aussi POE. (supra, p. 143, n. 2). Voir aussi SCAL., I, 23-29 ; IV, 462, 476, 477.

<sup>3</sup> Ne figure pas ailleurs dans la Correspondance de Baudier. Pas plus que Hurault, Bourbon, Dimmer, Nassau, Audebert.

<sup>4</sup> Autres lettres à lui : 1605 (EP., II, 1 et 12) ; de lui, 1587-1606 (EP., IV, 24 à 34). Cf. aussi POE. (supra, p. 169, n. 2). Les lettres IV, 24 et 28 sont aussi dans LIPS., II, 23 et 80.

<sup>5</sup> Ne figure pas ailleurs dans EP. Mais cf. les poèmes à la famille (supra, p. 157, n. 3) et SCAL., IV, 363-367 (1594-1599).

<sup>6</sup> Allusion à des lettres perdues, EP., IV, 51.

<sup>7</sup> Encore deux lettres de Baudier à lui, 1606 et s. d. (III, 54 et IV, 23). Cf. aussi POE., 39.

<sup>8</sup> Ne figure pas ailleurs dans EP. Mais cf. POE., 65.

5° Des poèmes épars :

— deux pièces insérées dans la Correspondance (EP., I, 10 et I, 15), savoir *Amicis suis Dom. Baudius aeger* (= *Alloquium moribundi ad amicos*, POE., 47 : « Qualem paludis stagna propter Asiae ») et *In tres Iuris peruersores* (également reproduit dans POE., 171 : « Tres legulei praesidem legum Themis »), mars 1592.

— la préface Ad Lectorem (cf. supra, p. 159), c'est-à-dire *Praefatio ad lectorem* : « Benigne lector, si redundas otio », POE., 3. (Ou peut-être l'*Iterum ad eundem* : « Si quid mearum forte lectores erunt », POE., 16.

— deux pièces pieuses (un genre exceptionnel dans les œuvres de Baudier) qui doivent dater de sa maladie comme EP., I, 10 (cf. supra, p. 144) : *Cupio dissolui et esse cum Christo* : « O uita curarum seges », POE., 53 ; et *Preces ad Christum* : « Mundi Creator gentium », POE., 55.

— la pièce POE., 224, *In Obitum Philippi II Hispaniarum regis* : « Expendat omnis horridas rerum uices » (Philippe II est mort en 1598).

— une partie des poèmes adressés à des Hollandais comme van der Doës et Juste-Lipse ; cf. supra, pp. 143, 169 et passim.

— la plupart des poèmes adressés à des Français, et dont nous allons donner la nomenclature.

#### VII. — POÈMES ADRESSÉS PAR BAUDIÉ A DES GENS DE FRANCE.

Pomponne DE BELLIÈVRE.

Sancte senex, sanctique decus sublime Senatus, POE., 615.

Pierre DE BERINGEN.

Si qua pios nostri continget cura nepotes, POE., 614.

Théodore DE BÈZE.

In Psalmos Theodori Bezae : « Quae melos, quum finis adest, ac meta senectae », POE., 641. — Idem ποιης ἀρψι ῥέεθρα..., POE., 642. (Cf. encore In obitum uenerabilis uiri Th. Bezae : « Nulla cernis heic », POE., 270 et l'*Epicidium uenerandi patris Th. B.*, epos IV, POE., 421 : « Maximus exiguo sub puluere »). Bèze mourut en 1605.

Charles DE BOURBON.

Turbida ciuili dum feruet Gallia bello, POE., 610<sup>1</sup>.

Henri DE BOURBON-MONTPENSIER.

Sive quis Heroum titulos miratur auorum, POE., 635.

<sup>1</sup> Ecrit « quum ei Iamborum librum offerret », donc en 1591.

Nicolas BRULART DE SILLERY.

Sublimis heros, cuius aequa sanctitas, POE., 58.

Ogier BUSBECQ.

Si quem beatum dicere in terris licet, POE., 19.

Paul Chouart DE BUZENVAL.

Te licet altus honos ingentibus undique curis, POE., 637.

Philippe DE CANAYE.

Seu legatus obis magnarum munia rerum. POE., 637.

CASAUBON.

Isaaco Casauboni... Athenaeum edenti : « Quamuis decore  
sat refulgeat suo », POE., 123.

Florent CHRÉTIEN.

Familiaris Inuitatio : « Adduxit aestus, ac sitim mortali-  
bus », POE., 65.

Guillaume DUPEYRAT.

Venuste vates qui forensibus curis. POE., 73.

Claude DUPUY.

Adsiste funus dulcis o coniux meum, POE., 212.

Jacques GILLOT.

Praestans fide Senator, ac prudentia. POE., 75.

Marie DE GOURNAY.

Heroicae viragini Mariae Gornacensi : « Montanus ille,  
cuius augustum uiget », POE., 75.

Claude GROULARD.

Si uictura meis intexam nomina chartis. POE., 613.

Achille DE HARLAY.

Laudum tuarum fama nil falsi trahens, POE., 57.

Magne Praeses qui reducis aureo seculo Themis, POE., 280.

Lumen orbis atque sidus aureae propaginis, POE., 280.

Carmine quod tenui te magnum Heroa salutem, POE.,  
611.

Christophe DE HARLAY.

Parumne faustus fulsit hic mihi dies, POE., 46<sup>1</sup>.

Ocelle fulgens Gallicae iuuentutis, POE., 67.

Genio Bellimontanae libertatis : « Haueto quisquis  
hospes infers gradum », POE., 67.

Christophorus Harlaeus... et Anna Rabotia parentes... :

« Heu fata saeua quae uetant diurnare », POE., 223<sup>2</sup>.

Unica magnanimi proles generosa Catonis, POE., 612.

His regalibus, optimo dierum, POE., 635<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Adressé aussi à de Thou.

<sup>2</sup> A l'occasion de la mort de leur fille, Anne Sophie de Harlay, « quam fata terris ostenderunt et simul rapuerunt », dit Baudier, parlant comme Virgile (épisode de Marcellus, dans l'*Enéide*).

<sup>3</sup> Ecrit à l'occasion de l'arrivée de Christophe de Harlay en Angleterre, en qualité d'ambassadeur de France.

## HENRI IV ET LA FAMILLE DE FRANCE :

1<sup>o</sup> A propos de l'attentat de Chastel, 1594 :

Soterium nuncupatum Henrico IV : « Ut inquiete nauigantibus salo », POE., 76.

Domus diruenda loquitur : « Damnata dirae solitudinis domus », POE., 84.

Carmen inscribendum pyramidi : « Exeste quidquid fas piumque, linquite », POE., 86.

Aliud : « In hocce sacro manibus diris loco », POE., 87.

Aliud : « Quod uox profari, cogitare mens fremit », POE., 88.

In sceleratissimum percussorem Iohannem Castellum : « Africa terrificos olim solet edere partus », POE., 480.

Titulus Pyramidis : « Hic ubi marmoreo subnixam robore molem », POE., 481.

In eundem : « Gallia prodigiis expers erat », POE., 481.

Distichon index anni MDXCIV : « Lata fauensque duci », POE., 481.

Aliud : « In regi incolumi soteriae », POE., 481.

2<sup>o</sup> A propos de la Reconquête :Epos III, Votum pro Rege Christianiss. quum bello ciuili Gallia flagraret : « Rex, ueterum decus heroum, quos ubere laeto », POE., 542<sup>1</sup>.3<sup>o</sup> A propos du mariage du Roi avec Marie de Médicis :Propempticon ad Mariam Medicen : « Glauca Thetis, bipedum quae curru insistis equorum », POE., 615<sup>2</sup>.

Epithalamium regi Henrico IV et Mariae Medices : « Cur ita praecipiti petis arduus aequora cursu », POE., 619.

Aliud : « Temporius solito cur uespera claudit Olympum? », POE., 622.

Ludus super anni tempore : « Quid tantum accelerat », POE., 627.

Aliud eiusdem argumenti : « Phoebe quid Hesperio », POE., 627.

4<sup>o</sup> Eloges du Roi :

Ad Christianiss. Henricum IV : « Fertur Alexander scito sanxisse seuero », POE., 628.

Aliud : « Floruit ingeniis Augusti nobile regnum », POE., 629.

Marti Gallico : « Inclyte Mars, tibi », POE., 630.

<sup>1</sup> Semble contemporain (mouvement initial) de la pièce à Charles de Bourbon qui figure plus haut au présent répertoire, donc de 1591.<sup>2</sup> Pour Marie de Médicis quittant Florence pour la France, novembre 1600.

5<sup>o</sup> A propos de la nativité du Dauphin :

In natiuitatem Delphini : « Dum lymphatur ouans toto  
lasciua regno », POE., 633.

Disticha quibus singulis indicatur anno quo natus est :  
« Exultet felix ingenti Gallus alumno », POE., 633.

Duo sequentia : « Cosme faue », POE., 634.

Sonnet sur la naissance..., POE., 634.

6<sup>o</sup> Sur la paix :

Super pace conuenta : « Tristia compositis recreant se  
secula bellis ». POE., 484 (à propos de la paix de Ver-  
vins, 1598).

Quo tempore dux Allobrogum uenit in Galliam : « Lili-  
gero regi coniungitur ». (Sur les négociations avec  
Charles-Emmanuel, duc de Savoie, 1599-1600).

Jean HOTMAN.

Hotomanne fili, digne maximo patre ; POE., 117<sup>1</sup>.

MICHEL HURAUULT.

Culte et colende Gallici Atlantis nepos, POE., 21.

Charles MEINARD.

Meinarde, clarum patriae ac patrum decus, POE., 63.

Jean-Jacques DE MESMES.

Memmi propago, cuius ingens gloria, POE., 90.

François MIRON.

Urbane praetor, qui benigniter soles, POE., 89.

Edouard MOLÉ.

Flos o uirorum, principisque curiae, POE., 62.

Insigne lumen purpuratorum patrum, POE., 88.

Philippe DU PLESSIS-MORNAY.

Quaecunque rectis pauciorum sensibus, POE., 42.

Joseph-Juste SCALIGER.

Ingens laude uirum, meritis ingentior heros, POE., 406.

Louis SERVIN.

Seruine, delibate flos facundiae, POE., 39.

SULLY (Maximilien de Béthune, seigneur de Rosny).

Epos II : « Magne uir excelsi quem pectoris inclyta uir-  
tus », POE., 541.

J.-A. DE THOU.

Parumne faustus fulsit hic mihi dies, POE., 46<sup>2</sup>.

Vir magne, cuius ex recessu pectoris, POE., 61.

Αὐγούστε ταῖς μουσαῖαι φίλτατον κάρα, POE., 62.

Ut res Francigenum crudeli Marte Thuanus. POE., 606<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Adressé aussi Ad Petrum Regemorterum.

<sup>2</sup> Adressé aussi à Christophe de Harlay.

<sup>3</sup> Eerit « cum ex grauissimo morbo laboraret anno 1592 ».

Flos hominum, cui iura Themis, cui carmina Phoebus,  
POE., 609.

Pars haud infima sanctoris aulae, POE., 611.

Jean BOISSY DE THUMERY.

Dum Ianus anni, POE., 97.

Jean DE VASSÉ.

Praeclare cunctos obligat necessitas, POE., 100.

Emery DE VIC.

Etsi dolore corpus urgetur graui. POE., 98.